



Assemblée générale

Distr. générale
8 avril 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session
Points 141 et 142 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2021

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2021

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Programme 8

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Table des matières

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Avant-propos | 3 |
| A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019** | 4 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021*** | 31 |
| Annexes | |
| I. Organigramme et répartition des postes pour 2021 | 43 |

* [A/75/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



| | | |
|------|---|----|
| II. | État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle | 44 |
| III. | Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires | 45 |

Avant-propos

Parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, on compte 91 pays vulnérables, regroupés dans les catégories suivantes : pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement. Ces pays abritent plus de 1,3 milliard de personnes, qui sont les plus à risque d'être exclues de ce que les États Membres visent à accomplir dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les problèmes multiples et complexes auxquels se heurtent ces pays en matière de développement durable, conjugués à leurs capacités limitées, entravent considérablement l'action que ces derniers mènent pour éliminer l'extrême pauvreté, promouvoir la durabilité environnementale et atteindre une croissance économique élevée et soutenue.

Quels que soient les efforts qu'ils déploieront, les pays les plus vulnérables ne pourront, à eux-seuls, parvenir au développement durable dans toutes ses dimensions. Il faut donc que l'ensemble de la communauté internationale les aide à mettre en œuvre et à suivre les programmes d'action spécialement conçus pour eux et les textes issus des examens à mi-parcours de ces programmes d'action, les plus récents étant ceux du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), ainsi que le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable, et d'autres cadres mondiaux.

Une vingtaine d'années après sa création, le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement s'est imposé comme un porte-parole, un défenseur et un partenaire pour les 91 pays.

À l'avenir, il faudra veiller à ce que les voix des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement soient davantage entendues. Dans cette optique, mon Bureau continuera à appuyer la participation et la contribution de ces pays à l'important dialogue mondial sur le développement durable, notamment en leur fournissant, quand ils en font la demande, des services de soutien fondés sur les faits dans le cadre des négociations intergouvernementales mondiales. Par exemple, il contribuera à l'élaboration du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, qui coïncide avec la dernière décennie de mise en œuvre du Programme 2030.

Les pays les plus vulnérables doivent également nouer des partenariats solides et être dotés des ressources nécessaires. Mon Bureau continuera à fournir un appui structuré, continu et fonctionnel aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement pour les aider à établir des partenariats constructifs et durables contribuant à l'exécution des programmes d'action et à renforcer ceux qui existent, par exemple en revitalisant le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement. En entretenant un dialogue actif avec les partenaires de développement et d'autres parties prenantes importantes, il participera en outre à l'intensification des efforts visant à mobiliser des ressources suffisantes aux fins de la mise en œuvre des programmes d'action et du Programme 2030.

Les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement ont par ailleurs besoin d'un dispositif de soutien adapté à leurs besoins. Mon Bureau aidera les pays vulnérables à bénéficier des conseils stratégiques intégrés et cohérents, de l'appui à l'établissement de normes et des capacités techniques du système des Nations Unies. Il s'agira de faire, par exemple, que les entités de ce système, notamment la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce, fournissent ensemble des services consultatifs aux pays en voie de reclassement pour aider ces derniers à élaborer des stratégies de sortie et de transition sans heurt et qu'elles mènent des activités conjointes de renforcement des capacités en vue d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit en ce qui concerne la facilitation du transit et du commerce.

Mon Bureau s'engage à accompagner les pays les plus vulnérables à chaque étape de ce cheminement pour faire en sorte que leur voix soit entendue haut et fort et que leur programme de développement soit mis en œuvre.

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les pays
les moins avancés, les pays en développement sans littoral
et les petits États insulaires en développement
(Signé) Fekitamueloa 'Utoikamanu

A. Projet de plan-programme pour 2021 et exécution du programme en 2019

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 10.1 Le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé de promouvoir, de soutenir et de coordonner l'exécution des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et la réalisation des différents objectifs convenus au niveau international, notamment les objectifs de développement durable, et de faire rapport sur les progrès accomplis ; il joue également un rôle de mobilisation. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les textes suivants : la résolution [56/227](#), portant création du Bureau ; la résolution [59/311](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration de Maurice et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ; la résolution [65/280](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration d'Istanbul et le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ; la résolution [69/15](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) ; la résolution [69/137](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration de Vienne et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; la résolution [70/294](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ; la résolution [74/3](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ; la résolution [74/15](#), par laquelle l'Assemblée a approuvé la Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; la résolution [74/232](#), par laquelle l'Assemblée a défini les modalités de convocation de la cinquième Conférence des Nations unies sur les pays les moins avancés ainsi que le rôle et la contribution du Bureau.
- 10.2 Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale) appuie la mise en œuvre des trois programmes d'action, qui en font tous partie intégrante : le Programme d'action d'Istanbul, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa. Il est en outre indiqué dans le Programme 2030 que, dans le cadre du suivi et de l'examen des progrès accomplis au niveau mondial, des liens tangibles devraient être établis avec les dispositifs de suivi et d'examen de tous les mécanismes et conférences des Nations Unies pertinents, notamment ceux concernant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2021

- 10.3 D'après les évaluations des progrès accomplis dans la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable, les pays les plus vulnérables se situent loin derrière les autres pays en développement. Pour que la promesse de ne laisser personne de côté puisse être tenue, il faut accorder une attention particulière à ces pays. Les programmes d'action conçus spécialement pour eux doivent donc être exécutés en synergie avec le Programme 2030.

- 10.4 Alors que les pays du monde entier entrent dans la dernière décennie de mise en œuvre du Programme 2030, le Bureau de la Haute-Représentante continuera de sensibiliser la communauté internationale aux préoccupations des trois groupes de pays, de plaider pour que celles-ci fassent partie des priorités du programme mondial de coopération au service du développement et de s'assurer que les besoins particuliers de ces pays ne sont pas perdus de vue. Il assurera un contrôle et un suivi des efforts visant à promouvoir les politiques et mesures de soutien mises en œuvre dans les pays en situation particulière et à leur intention, compte tenu de leurs programmes d'action respectifs et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030).
- 10.5 En outre, en collaboration avec les partenaires de développement, les organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec le secteur privé, les parlements, la société civile et le monde universitaire, le Bureau de la Haute-Représentante encouragera l'intégration et l'application au niveau national des politiques définies dans chacun des trois programmes d'action et incitera les parties prenantes à accroître leur contribution en faveur de la réalisation du développement durable dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.
- 10.6 Le Bureau de la Haute-Représentante aidera également les trois groupes de pays à renforcer leurs moyens d'action aux fins de la mise en œuvre effective des programmes d'action au niveau national. Il formera des partenariats pour appuyer l'exécution des trois programmes d'action et promouvoir la coopération Sud-Sud dans divers domaines au profit des trois groupes de pays. En outre, les difficultés que connaissent ces groupes de pays étant similaires, notamment leurs faiblesses structurelles, leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, la petite taille de leur économie, la place marginale qu'ils occupent dans l'économie mondiale, leur accès limité à la technologie et leurs désavantages géographiques, il maximisera les effets de synergie entre les trois sous-programmes.
- 10.7 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2021 :
- a) Les conditions de sécurité et la situation politique qui règnent dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et dans les régions environnantes sont propices à la mise en œuvre des trois programmes d'action, à savoir le nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, le Programme d'action de Vienne et les Orientations de Samoa ;
 - b) Les partenaires de développement continuent d'agir au niveau international de façon à soutenir ces pays dans les domaines du financement du développement, de l'accès aux marchés, de la technologie et de l'assistance technique.
- 10.8 Le Bureau de la Haute-Représentante prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Il est tenu compte de ces questions tout au long du cycle de programmation, depuis l'élaboration du budget-programme, auquel contribue la personne chargée de la coordination des questions de genre du Bureau, jusqu'à la présentation de ses domaines de travail. Le Bureau tient compte des questions de genre dans ses outils de sensibilisation et d'information : site Web, médias sociaux, bulletins d'information et publications sur papier. Ces outils favorisent également l'inclusion des femmes et des hommes dans les domaines d'activité prioritaires des programmes d'action en faveur des trois groupes de pays et des objectifs de développement durable et met en évidence le rôle que chacun et chacune y jouent. En outre, en tant que championne de l'initiative SheTrades du Centre du commerce international, la Haute-Représentante plaide en faveur d'un écosystème de solutions intégrées qui permettent aux femmes de prospérer économiquement grâce au commerce. De même, en tant que Championne internationale de l'égalité des sexes, elle milite pour que les obstacles à cette égalité soient éliminés et pour que les femmes et les hommes, les filles et les garçons, se voient offrir des chances égales de réaliser leur potentiel. Elle participe également à des manifestations de haut niveau consacrées

aux questions de genre aux niveaux mondial et régional afin de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles et la réalisation de l'égalité des sexes, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Le Bureau élabore un certain nombre de supports de connaissance, notamment des rapports du Secrétaire général sur l'état d'avancement des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, des notes analytiques et autres documents techniques et des documents d'orientation de fond sur les principaux problèmes et priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Ces documents, qui s'appuient sur les données disponibles, ventilées par sexe, tiennent systématiquement compte des questions de genre chaque fois que cela est pertinent.

- 10.9 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau de la Haute-Représentante dirigera la coordination interorganisations des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre des programmes d'action des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, en vue de fournir un appui mieux coordonné et intégré à la mise en œuvre des programmes d'action pour ces groupes de pays, dans le prolongement du Programme 2030. Il renforcera sa collaboration avec le Bureau de coordination des activités de développement pour soutenir l'exécution et le suivi au niveau national des programmes d'action et du Programme 2030 dans les trois groupes de pays. De même, et compte tenu des objectifs des réformes du système de développement lancées par le Secrétaire général, qui consistent à tirer parti des ressources et des compétences du système des Nations Unies pour le développement et à promouvoir les partenariats, il aidera les pays vulnérables à bénéficier des conseils stratégiques intégrés, de l'appui à l'établissement de normes et des capacités techniques du système des Nations Unies. Il favorisera en outre l'établissement de partenariats plus étroits avec d'autres entités et organisations internationales et régionales, notamment le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Union internationale des télécommunications, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation mondiale des douanes, et avec les banques et organisations régionales, les universités, la société civile et le secteur privé, et ce, à l'appui du développement durable des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement. Il continuera également à travailler avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pour aider ce groupe de pays à accéder à la science, à la technologie et à l'innovation et avec le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral pour aider ces derniers à élaborer des politiques éclairées. Il renforcera également la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire et intensifiera sa collaboration avec tous les marchés émergents.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 10.10 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

| | | | |
|------------------------|---|------------------------|--|
| 56/227 | Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | 69/137 | Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 |
| 59/311 | Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement | 70/1 | Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| 65/280 | Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 | 70/294 | Déclaration politique issue de l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 |
| 69/15 | Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement | | |

74/3

Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement

74/15

Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

Produits

10.11 On trouvera dans le tableau 10.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 10.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 7 | 7 | 6 | 7 |
| 1. Réunions des groupes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement | 4 | 4 | 3 | 4 |
| 2. Séances de la Cinquième Commission | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 3. Séances du Comité du programme et de la coordination | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 4. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires | 1 | 1 | 1 | 1 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Publications (nombre de publications) | 1 | 1 | – | 1 |
| 5. Rapports thématiques du Bureau de la Haute-Représentante | 1 | 1 | – | 1 |

Programme de travail

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

Objectif

10.12 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés.

Stratégie

10.13 Pour contribuer à renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, le sous-programme continuera d'appuyer les États Membres dans l'action intergouvernementale qu'ils mènent pour répondre aux priorités des pays les moins avancés, notamment en dirigeant les préparatifs de la cinquième

Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Il élaborera des documents analytiques sur les moyens de remédier aux difficultés que connaissent les pays les moins avancés et facilitera la mise en commun des expériences et la transmission du savoir entre ces derniers dans les domaines de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle, notamment au moyen des technologies de l'information et des communications et d'une gestion durable de l'énergie, en étroite collaboration avec les États Membres. Il poursuivra en outre ses activités de sensibilisation visant à mobiliser des ressources en faveur du développement durable des pays les moins avancés. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, appuie davantage les pays les moins avancés de manière à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des autres objectifs de développement arrêtés au niveau international. Cet appui se traduira par l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2021-2030, qui englobera toutes les priorités de ces derniers, et par l'intégration de ce programme dans les plans nationaux de développement durable et les stratégies de coopération au service du développement, y compris les programmes de travail des entités des Nations Unies. Le sous-programme aidera donc les États Membres à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment : l'objectif 1 et la cible 1.a (Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes) ; l'objectif 13 et la cible 13.b (Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés) ; l'objectif 17 et les cibles 17.2 (Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés), 17.5 (Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés), 17.11 (Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020) et 17.12 (Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent). Parmi les résultats déjà obtenus citons celui-ci : la transmission du savoir entre les pays les moins avancés a été facilitée dans le cadre de la réunion des points focaux nationaux organisée en 2019, qui a porté sur tous les domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul et apporté des pistes de réflexion en vue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le Bureau a en outre aidé les États Membres lors de négociations intergouvernementales, qui ont abouti à des décisions sur les préparatifs de fond de la Conférence et à des objectifs ambitieux pour celle-ci.

- 10.14 Pour permettre aux pays les moins avancés de sortir effectivement de cette catégorie, le sous-programme continuera d'apporter son aide aux pays en voie de reclassement et aux partenaires de développement, en proposant des ateliers et un appui technique adapté à leurs besoins particuliers sur les moyens de mettre en place des mécanismes consultatifs avec les partenaires de développement et d'élaborer des stratégies de transition sans heurt que les pays poursuivront après leur reclassement. Il continuera à faciliter la transmission du savoir, car les pays en voie de sortie peuvent tirer profit de l'expérience des pays déjà retirés de la liste ou plus avancés dans le processus de reclassement. Cet appui sera fourni par l'intermédiaire de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement, qui est dirigée par le Bureau. Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les moyens dont disposent les pays en voie de reclassement pour parvenir à une transition sans heurt. Parmi les résultats déjà obtenus citons la finalisation, en 2019, de la stratégie de transition sans heurt que le Gouvernement vanuatuan a établi avec l'aide du système des Nations Unies, le pays devant être reclassé à la fin 2020. En outre, la participation active de plus de 20 partenaires de développement aux deux ateliers conjoints des Nations Unies organisés par l'équipe spéciale interinstitutions en 2019, à Sao Tomé-et-Principe et aux Îles Salomon, témoigne de l'aide que la communauté internationale apporte aux pays sortant de la catégorie des pays les

moins avancés. Les partenaires de développement ont de nouveau confirmé qu'ils continueraient d'appuyer les pays s'appuyant à sortir de la liste. En outre, les pays les moins avancés et les partenaires de développement ont engagé des discussions sur les moyens d'encourager les pays en voie de reclassement.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 10.15 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul et la réalisation d'objectifs de développement concernant les pays les moins avancés convenus au niveau international, le renforcement de l'engagement de ces pays et la consolidation de l'appui international qui leur est apporté en vue de leur retrait de la liste (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le fait que, en 2019, 43 partenaires de développement ont aidé les pays les moins avancés à mettre en œuvre les dispositions du Programme d'action, notamment celles ayant trait à l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent (l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2018-2019 était de 40).

Exécution du programme en 2019 : mise en lumière des difficultés rencontrées par les pays les moins avancés sur le plan énergétique

- 10.16. L'accès à des services énergétiques abordables, durables et modernes est l'un des facteurs déterminants dans la réalisation des objectifs de développement durable, y compris l'objectif 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles). Par exemple, l'accès à des services énergétiques modernes réduira le temps que les femmes et les jeunes filles consacrent aux travaux domestiques non rémunérés. Si les pays les moins avancés ont fait des progrès considérables à cet égard, ils sont encore loin d'atteindre les objectifs fixés dans le Programme d'action d'Istanbul ou l'objectif de développement durable n° 7, en particulier la cible 7.b (D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés), étant donné que la moitié de la population mondiale sans accès à l'électricité vit dans les pays les moins avancés. Des solutions ont été trouvées dans le cadre du sous-programme pour améliorer l'accès à l'énergie et une attention particulière a été accordée aux pays laissés pour compte s'agissant de l'accès à l'énergie durable.
- 10.17 Le sous-programme a coorganisé la Conférence mondiale sur l'élargissement de l'accès à l'énergie et au financement dans les pays les moins avancés, qui s'est inscrite dans le prolongement de deux réunions régionales tenues en 2016 et 2017 et a offert aux pays les moins avancés une occasion unique de mettre en commun leurs expériences et leurs pratiques optimales avec les représentants de pays faisant face à des difficultés similaires en matière de développement. Par exemple, la République-Unie de Tanzanie a indiqué que, pour élargir l'accès à l'énergie, son gouvernement avait créé une agence rurale de l'énergie, élaboré une politique énergétique nationale, mis l'accent sur les raccordements hors réseau et amélioré les conditions commerciales pour le secteur privé. Les autres pays participants ont tiré des enseignements de ces initiatives, qui ont considérablement amélioré l'accès à l'énergie. Les sessions de fond ont constitué un cadre propice au dialogue et ont abouti à des solutions concrètes et viables de financement en faveur de l'énergie durable dans les pays les moins avancés. Ces solutions ont été examinées à l'échelle régionale de sorte à promouvoir la création de conditions favorables à une gestion durable de l'énergie moyennant des cadres de décision intersectoriels et des modèles commerciaux de bout en bout. Les résultats de la Conférence ont été résumés dans un document final et devraient être repris dans le prochain programme d'action en faveur des pays les moins avancés.
- 10.18 Une étude sur l'investissement dans l'énergie durable au Malawi a également été mise sur pied avec l'aide du sous-programme et présentée à la Conférence mondiale en tant que pratique optimale. L'atelier de validation, au cours duquel l'étude a été lancée, s'est tenu à Lilongwe le 9 octobre 2019. Menée en partenariat avec le Rocky Mountain Institute, l'étude décrit comment le Malawi peut attirer

et générer les investissements nécessaires pour parvenir à l'accès universel aux services énergétiques et réaliser l'objectif 7 d'ici à 2030. On y trouve une analyse expliquant comment une action bien coordonnée et stratégiquement planifiée pourrait stimuler les investissements dans le secteur de l'énergie durable et placer le pays sur la voie de la réalisation de l'objectif 7 d'ici à 2030.

- 10.19 Le sous-programme a participé à diverses activités visant à promouvoir l'accès à l'énergie durable dans les pays les moins avancés, notamment en sa qualité de membre du groupe consultatif technique sur l'objectif 7 et d'ONU-Énergie. Pour faire connaître le rôle essentiel que joue l'accès à l'énergie dans le développement global des pays les moins avancés, il a également établi une note d'orientation sur l'objectif 7 et organisé un concours à l'intention des journalistes de ces pays sur le thème de l'énergie durable et les avantages que l'accès aux services énergétiques modernes a apportés aux habitants et aux collectivités. Ces diverses activités visaient à la fois les dirigeants et la population des pays les moins avancés. Les journalistes gagnants ont été invités au Forum sur l'énergie durable pour tous.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 10.20 Le travail effectué a permis de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, comme le montre le lancement de la Coalition pour l'accès à l'énergie durable dans les pays les moins avancés lors du Sommet Action Climat 2019 convoqué par le Secrétaire général. Les domaines d'action prioritaires mis en évidence à la Conférence mondiale ont servi de base au lancement de cette Coalition, qui a lancé un appel en faveur d'une intensification des activités devant permettre d'atteindre l'objectif 7 dans les pays les moins avancés d'ici à 2030. La Coalition a pour objectif d'aider les zones rurales, isolées et vulnérables des pays en développement à parvenir à l'accès universel à l'énergie en élargissant les systèmes hors réseau (installations solaires à usage domestique), les mini-réseaux et les solutions en réseau, en intensifiant et en densifiant le réseau, ainsi qu'en favorisant l'usage d'énergies propres pour la cuisson et une utilisation productive de l'énergie, son ambition étant de ne laisser personne de côté en mobilisant un financement concurrentiel en faveur de l'énergie. Le lancement de la Coalition a fait avancer les travaux menés depuis les cinq dernières années dans le cadre du sous-programme, l'accent ayant été mis sur la nécessité d'aider les pays les moins avancés à surmonter les problèmes qu'ils rencontrent sur le plan énergétique et sur les liens qui existent entre l'accès à l'électricité et les autres objectifs de développement durable. La Coalition devrait commencer ses travaux en 2020 avec l'appui du sous-programme. En outre, comme suite au lancement de l'étude sur l'investissement dans l'énergie durable au Malawi, le groupe de travail des partenaires de développement a convenu de prendre de nouvelles mesures et de planifier ses activités futures à la lumière des recommandations issues de l'étude, l'une d'elles étant la transition rapide vers des solutions de cuisson améliorées dans l'intérêt principal des femmes et des filles. Ces initiatives devraient améliorer l'accès à l'énergie durable dans les pays les moins avancés et contribuer ainsi à renforcer les capacités de production.

Tableau 10.2
Mesure des résultats

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|---|---|---|--|
| s.o. | Les pays africains les moins avancés mettent en commun leurs données d'expérience et leurs pratiques optimales lors d'une réunion régionale sur l'énergie durable à | Les pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique mettent en commun leurs données d'expérience et leurs pratiques optimales lors d'une réunion régionale sur | Le Gouvernement malawien et le Rocky Mountain Institute conviennent de mener une étude sur l'investissement durable au Malawi | La Coalition pour l'accès à l'énergie durable dans les pays les moins avancés est lancée lors du Sommet Action Climat 2019 convoqué par le Secrétaire général et |

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|------|---|----------------------------------|------|--|
| | Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) | l'énergie durable à Katmandou | | au cours duquel des mesures concrètes ont été arrêtées |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : aide des entités des Nations Unies aux pays les moins avancés sur le point d'être reclassés : prolongation de la période préparatoire (résultat déjà défini pour 2020)

- 10.21 Les travaux relatifs au reclassement des pays les moins avancés se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et on aidera ces derniers à établir des stratégies de transition sans heurt, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Tableau 10.3
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|--|---|--|--|
| s.o. | Les pays les moins avancés appelés à être reclassés n'ont pas établi de stratégie de transition sans heurt | Les pays les moins avancés appelés à être reclassés commencent à préparer leur stratégie de transition sans heurt, avec le concours des entités des Nations Unies | Au moins 2 des pays les moins avancés se sont dotés d'une stratégie de transition sans heurt | Les pays retirés de la catégorie des pays les moins avancés et les pays en voie de l'être mettent en commun leurs données d'expérience et les enseignements tirés du processus de reclassement |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : un nouveau cadre mondial favorisant les progrès en matière de développement durable dans les pays accusant le plus de retard (nouveau résultat)

- 10.22 Alors que le Programme d'action d'Istanbul arrive à son terme en 2020, la communauté internationale constate que les pays les moins avancés sont les pays les plus vulnérables et ont besoin d'un appui international accru pour surmonter les difficultés structurelles qu'ils rencontrent dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si les taux de pauvreté dans les pays les moins avancés ont diminué, passant de 40,5 % en 2010 à 35,2 % en 2015, ils sont toujours plus de trois fois supérieurs à la moyenne mondiale. Selon des projections récentes, si les tendances actuelles se poursuivent, près de 30 % de la population vivra toujours dans l'extrême pauvreté en 2030. La transformation structurelle et le renforcement des capacités de production progressent lentement, car la plupart des économies sont encore largement axées sur les produits de base. L'accroissement du taux de sous-alimentation dans les pays les moins avancés reste préoccupant. L'augmentation de la dette, les conséquences néfastes des changements climatiques et les incertitudes grandissantes à l'échelle mondiale pourraient freiner l'activité économique et compromettre davantage la croissance économique prévue. Si le pourcentage de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (par rapport au nombre total de sièges) dans les pays les moins avancés est passé de 19,3 % en 2010 à 22,0 % en 2019, elle reste inférieure à la moyenne

mondiale de 24,3 %. Les objectifs du Programme d'action d'Istanbul n'ayant été que partiellement atteints, toutes les parties prenantes devront accroître et conjuguer leurs efforts pour remédier aux problèmes auxquels se heurtent les pays les moins avancés. Ceux-ci n'ont plus que 10 ans pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable et seront encore plus à la traîne si l'on maintient le statu quo.

- 10.23 Conformément à la résolution [74/232](#) de l'Assemblée générale et dans le cadre du sous-programme, les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra au Qatar en mars 2021, ont commencé. De vastes préparatifs associant toutes les parties prenantes et menés par le Bureau seront indispensables si l'on veut que des contributions et des analyses solides et prospectives, établies à partir des examens nationaux, régionaux et mondiaux, soient fournies aux États Membres pour les aider à définir, lors de la Conférence, des mesures et des politiques concrètes, ciblées et efficaces qui auront une incidence importante sur les possibilités qu'ont les pays les moins avancés de surmonter leurs problèmes structurels, d'être effectivement compétitifs sur les marchés régionaux et mondiaux et d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.
- 10.24 Le sous-programme a commencé à préparer les examens de fond nationaux, régionaux et mondiaux auxquels participeront l'ensemble des principales parties prenantes du Programme d'action d'Istanbul. Les recommandations issues de ces examens inclusifs et approfondis sur les priorités du Programme alimenteront les travaux du comité préparatoire intergouvernemental, qui se réunira à deux reprises, en juillet 2020 et en janvier 2021, pour convenir des éléments du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés, lequel sera ensuite finalisé et adopté lors de la cinquième Conférence. Dans sa résolution [74/232](#), l'Assemblée générale a souligné expressément qu'il importait que toutes les parties prenantes concernées, notamment les parlementaires, la société civile et le secteur privé, participent effectivement à la Conférence et à ses préparatifs. La mise sur pied d'un réseau de coordonnateurs résidents dans les pays les moins avancés contribuera également aux préparatifs, étant donné que ce réseau permettra d'améliorer la communication et la coordination.

Situation interne et réponse

- 10.25 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait, dans le cadre de son mandat, de mettre au point des approches efficaces et durables permettant d'associer de manière plus étroite et efficace de nombreuses autres parties prenantes, telles que les parlementaires, les universitaires, le secteur privé, la société civile, les jeunes des pays les moins avancés et les partenaires de développement de ces derniers, aux préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, en partie parce que ces parties prenantes ne participaient pas pleinement à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En réponse, le sous-programme élaborera et mettra en œuvre des stratégies concrètes, en étroite coopération avec les organismes des Nations Unies, de grands groupes et des acteurs extérieurs, notamment par l'entremise de son groupe consultatif interorganisations, par exemple, en tirant parti du rôle que joue la Haute-Représentante en sa qualité de membre de la Commission « Le large bande au service du développement durable ». Ces stratégies éclaireront les travaux menés dans le cadre du sous-programme avec diverses parties prenantes, en particulier la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé, les parlementaires et les représentants des jeunes, de sorte que leurs idées et solutions pratiques soient pleinement prises en compte dans les discussions intergouvernementales au niveau mondial et qu'un rôle important leur soit accordé à la Conférence et dans le cadre de l'application du texte qui en sera issu. Le Bureau a ainsi l'intention de s'associer à l'Institut mondial pour la recherche en économie du développement, au Réseau des solutions pour le développement durable et au Gouvernement finlandais pour leur demander de mener des études universitaires contenant des recommandations concrètes qui offriraient une analyse rigoureuse sur laquelle pourraient s'appuyer les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement pour négocier le nouveau programme d'action qui sera adopté à l'issue de la Conférence.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 10.26 Le travail qui sera effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les politiques visant à éliminer la pauvreté dans les pays les moins avancés et à accélérer la transformation structurelle de leur économie, ainsi que de permettre à ces pays de sortir effectivement de la catégorie des pays les moins avancés, comme devrait le montrer l'adoption d'un nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés qui, compte tenu des résolutions 73/242 et 74/232 de l'Assemblée générale, soit fondé sur des politiques internationales et nationales donnant de bons résultats, sur la réaffirmation de l'engagement mondial pris lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies de répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, ainsi que sur l'engagement de la communauté internationale à renforcer, en complément des ressources internes, son appui et son action en faveur des pays les moins avancés. La manifestation de haut niveau des Nations Unies que le Secrétaire général a été invité à convoquer pendant la Conférence en vue de mobiliser pleinement les entités des Nations Unies en faveur des pays les moins avancés devrait permettre de mieux coordonner l'aide que le système des Nations Unies apporte à ces pays ; il s'agira notamment d'accorder la priorité à ces derniers dans les programmes de travail et d'intensifier l'appui technique qui leur est offert pour qu'ils surmontent les difficultés qui leur sont propres. Ce nouveau programme d'action devrait tenir compte des points de vue de toutes les parties prenantes, notamment de la société civile, du monde universitaire, du secteur privé, des parlementaires et des représentants des jeunes, et prévoir des mesures permettant de s'attaquer aux nouveaux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés.

Tableau 10.4
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|---|--|--|---|
| s.o. | Les États Membres adoptent la résolution 73/242 de l'Assemblée générale, dans laquelle ils décident de convoquer la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | Les États Membres adoptent la résolution 74/232 de l'Assemblée générale, dans laquelle ils appellent toutes les parties prenantes à participer effectivement à la Conférence | Toutes les parties prenantes participent aux réunions préparatoires de la Conférence | Un nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés, orienté vers l'action et tenant compte des points de vue de toutes les parties prenantes, est adopté |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 10.27 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme

Résolution de l'Assemblée générale

73/242 Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Résolution du Conseil économique et social

2019/3 Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Produits

10.28 On trouvera dans le tableau 10.5 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.5

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 1 | 1 | 4 | 10 |
| 1. Rapports devant être présentés à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, notamment sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2. Documents pour le comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | – | – | 3 | 3 |
| 3. Documents pour la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | – | – | – | 6 |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 54 | 53 | 58 | 71 |
| 4. Séances de l'Assemblée générale | 13 | 13 | 13 | 13 |
| 5. Séances du Conseil économique et social, notamment celles consacrées à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés, et forum politique de haut niveau sur le développement durable | 10 | 10 | 10 | 10 |
| 6. Réunions régionales d'examen sur le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés | 4 | 4 | 4 | 2 |
| 7. Réunions ministérielles annuelles des pays les moins avancés et consultations sur leurs résultats | 5 | 5 | 5 | 5 |
| 8. Réunions du Conseil d'administration de la Banque de technologies | 3 | 3 | 0 | 0 |
| 9. Réunions des groupes spéciaux d'experts sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et des thèmes prioritaires connexes des pays les moins avancés | 9 | 8 | 3 | 3 |
| 10. Réunions du Groupe des pays les moins avancés | 10 | 10 | 10 | 10 |
| 11. Réunion du comité préparatoire intergouvernemental de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | – | – | 8 | 10 |
| 12. Manifestations préalables à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | – | – | 5 | – |
| 13. Réunions de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | – | – | – | 18 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 6 | 6 | 6 | 6 |
| 14. Ateliers à l'intention des points focaux nationaux des pays les moins avancés, réunion ministérielle et tables rondes sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul | 4 | 4 | 4 | 4 |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2019 | Produits livrés : 2019 | Produits prévus : 2020 | Produits prévus : 2021 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| 15. Forums sur les partenariats pour les pays les moins avancés à l'intention des principales parties prenantes | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 18 | 14 | 13 | 8 |
| 16. Rapports sur l'état des pays les moins avancés | 1 | 0 | 1 | 1 |
| 17. Rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et les effets de synergie avec les objectifs de développement durable et le Programme d'action d'Addis-Abeba | 5 | 4 | 3 | 3 |
| 18. Rapport sur les progrès accomplis par les pays les moins avancés en vue de leur retrait de la liste (support électronique) | 1 | 1 | – | – |
| 19. Rapport sur l'atténuation des crises et la résilience dans les pays les moins avancés (support papier et support électronique) | 1 | 1 | – | – |
| 20. Rapport sur les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés | 8 | – | 1 | – |
| 21. Documents de réflexion thématiques et notes de synthèse sur des questions clés relatives aux pays les moins avancés, notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans lesdits pays (support électronique) | 10 | 8 | 8 | 4 |

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays les moins avancés ; communication aux États Membres d'informations sur les travaux du Bureau et les progrès accomplis en vue de la création de la Banque de technologies ; tenue de réunions interinstitutions sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ; documents pour les réunions du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale, notamment sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ; bulletins d'information.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les pays les moins avancés ; vidéo donnant des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul ; tenue à jour des pages Web consacrées au sous-programme et d'une page Web sur la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays les moins avancés.

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

Objectif

- 10.29 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité, de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, d'accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges régionaux et mondiaux, et d'intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable.

Stratégie

- 10.30 Pour contribuer à renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité, de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent et d'accroître leur coopération au niveau régional et leur participation

aux échanges régionaux et mondiaux, le sous-programme continuera d'apporter un soutien aux États Membres dans le cadre de leurs processus intergouvernementaux, notamment en fournissant un appui fonctionnel fondé sur des données factuelles au Groupe des pays en développement sans littoral dans le cadre de ses réunions et en organisant des séances d'information sur toutes les questions intéressant le Groupe, telles que le transit et les transports, le commerce international, les technologies de l'information et des communications, l'intégration régionale et les changements climatiques. Le sous-programme procédera également à des analyses portant sur les priorités énoncées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, dont les résultats orienteront à la fois les services de soutien et les activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. En ce qui concerne la facilitation du commerce, par exemple, le sous-programme s'appuiera sur des études techniques pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, recensera les difficultés rencontrées et formulera des recommandations pour contribuer à améliorer l'application de l'Accord dans les pays en développement sans littoral. Il organisera également des activités de renforcement des capacités et facilitera l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre pays en développement sans littoral et pays en développement de transit pour ce qui est des priorités d'action énoncées dans le Programme d'action de Vienne. Il poursuivra en outre ses activités de sensibilisation afin d'accroître l'appui international en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, des textes issus de l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, ainsi que du Programme 2030. Dans le cadre de ses activités de sensibilisation, il organisera des réunions avec les partenaires de développement et les organisations concernées afin de mettre en lumière les difficultés que rencontrent les pays en développement sans littoral et de mobiliser un appui à cet égard. Il mettra également à profit les réunions importantes pour faire mieux connaître les besoins des pays en développement sans littoral en matière de développement, notamment en organisant des manifestations parallèles dans le cadre de grandes réunions régionales et mondiales, telles que le forum politique de haut niveau pour le développement durable et le forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : faire en sorte que la communauté internationale, notamment le système des Nations Unies, fournisse aux pays en développement sans littoral un appui accru visant à répondre aux besoins et aux difficultés résultant de leur enclavement ; que les priorités et les intérêts de ces pays soient mieux pris en compte dans les textes issus des réunions régionales et mondiales ; que de nouvelles initiatives soient mises en œuvre pour améliorer le transit et faciliter le commerce. Parmi les résultats déjà obtenus citons le nombre accru de références dans les nouvelles déclarations, résolutions et décisions adoptées aux niveaux mondial et régional en faveur des pays en développement sans littoral, notamment dans le communiqué issu de la cinquante et unième réunion de haut niveau du Comité d'aide au développement de l'OCDE, tenue à Paris les 30 et 31 octobre 2017, dans lequel les participants ont reconnu que les pays en développement sans littoral figuraient parmi les pays qui avaient des difficultés à participer à l'économie mondiale et qui risquaient d'être marginalisés, et se sont félicités des efforts faits par les membres de l'Union européenne pour élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement en faveur des pays qui en avaient besoin, notamment les pays en développement sans littoral, et pour poursuivre les travaux analytiques permettant de fournir un appui aux pays ayant le plus besoin d'une telle aide, notamment les pays en développement sans littoral ; et dans la déclaration politique adoptée à l'issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, dans laquelle les participants ont reconnu que les pays en développement sans littoral faisaient partie des pays vulnérables qui rencontraient des difficultés particulières et souligné qu'il importait de mener une action concertée pour assurer la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

- 10.31 Pour faciliter les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable dans les pays en développement sans littoral – processus qui implique de transférer la main-d'œuvre et le capital jusque-là affectés à des activités et à des secteurs peu productifs et à faible valeur ajoutée vers d'autres plus rentables, le sous-programme continuera de fournir un appui fonctionnel à ces pays pour les aider à promouvoir cette transformation structurelle, notamment au moyen de rapports d'analyse et d'ateliers visant à faciliter l'élaboration de politiques en la matière, à renforcer les interactions avec les

organisations internationales compétentes et le secteur privé, à encourager l'échange d'expériences et la transmission du savoir entre États Membres et à renforcer la coordination interinstitutions et la cohérence de la mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial. Le travail qui sera effectué devrait avoir le résultat suivant : renforcer la capacité des pays en développement sans littoral de concevoir et d'élaborer des politiques favorisant la transformation structurelle de leur économie. Parmi les résultats déjà obtenus citons la création par plusieurs de ces pays (Afghanistan, Arménie, Botswana, Éthiopie, Kazakhstan et République démocratique populaire lao) de parcs industriels, de zones franches industrielles et de zones économiques spéciales, éléments essentiels pour stimuler les capacités de production, les changements structurels et la diversification des exportations.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 10.32 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le nombre d'initiatives mises en œuvre par les pays en développement sans littoral et les pays de transit qui visaient à renforcer le développement durable et la croissance pour tous, y compris les échanges commerciaux et les systèmes de transport, à diversifier la production et les principaux secteurs exportateurs et à faciliter l'intégration dans les chaînes de valeur aux niveaux régional et mondial (26 initiatives, contre 25 prévues). À titre d'exemple, en 2019, le Népal a mis en place un guichet national unique, la Zambie a mis en service une centrale solaire d'une capacité de 54 mégawatts, et l'État plurinational de Bolivie, avec l'aide de la société chinoise Sinosteel, a lancé la construction d'une aciérie qui sera en mesure de produire des barres d'acier, de l'acier plat et d'autres aciers spéciaux, afin de valoriser ses produits primaires et d'intégrer la chaîne de valeur. En mars 2019, l'État plurinational de Bolivie et le Paraguay ont créé un cabinet binational chargé des questions relatives à la coopération, telles que le renforcement de la voie navigable Paraguay-Paraná, la construction de gazoducs et les affaires agricoles.

Exécution du programme en 2019 : renouvellement de l'engagement mondial en faveur de l'accès des pays en développement sans littoral aux marchés mondiaux

- 10.33 Les 32 pays en développement sans littoral, qui comptent 509 millions d'habitants, supportent des coûts commerciaux plus élevés en raison de leur éloignement des principaux marchés, des frontières supplémentaires que leurs produits doivent franchir, des difficultés liées aux formalités de transit et de leurs infrastructures inadaptées. En collaboration avec les partenaires de développement et d'autres parties prenantes, notamment le système des Nations Unies et les organisations régionales et internationales, le sous-programme aide les pays en développement sans littoral et les pays de transit à recenser les initiatives et les solutions leur permettant de remédier aux difficultés qu'ils rencontrent en matière de développement (notamment par la promotion des couloirs de transit, des postes frontière uniques et des guichets uniques) et de mettre en œuvre le Programme d'action de Vienne, cadre général adopté à cette fin par la communauté internationale en 2014. Comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/232](#), les États Membres ont procédé à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action, lors duquel ils ont évalué les progrès accomplis, recensé les difficultés et les lacunes existantes et formulé des recommandations sur la façon d'accélérer la mise en œuvre du Programme.
- 10.34 Dans le cadre des préparatifs de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, des réunions d'examen régionales et 22 manifestations thématiques préalables à la conférence ont été organisées, et des analyses de fond ont été menées pour évaluer les progrès accomplis ainsi que les difficultés et les obstacles rencontrés. Les pays en développement sans littoral ont élaboré des rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action au niveau national. L'examen a réuni des États Membres, des entités des Nations Unies, des partenaires de développement et des représentants du secteur privé et de la société civile. Le sous-programme a organisé trois réunions régionales pour la région euro-asiatique (février 2019), l'Afrique (mars 2019)

et l'Amérique latine (juin 2019), visant en particulier à examiner les domaines prioritaires du Programme d'action, notamment le transit, la connectivité des transports, le commerce et la facilitation du commerce, l'intégration régionale, la transformation structurelle et les moyens de mise en œuvre dans les régions. Les réunions régionales et thématiques ont été l'occasion pour les pays en développement sans littoral et les pays de transit d'échanger leurs expériences en ce qui concerne ces domaines prioritaires. À titre d'exemple, la Mongolie a présenté les différents accords intergouvernementaux conclus depuis 2014 avec la Chine et la Fédération de Russie en matière de transport routier et ferroviaire et de transport en transit, ainsi que le programme d'établissement d'un couloir économique adopté conjointement par les trois pays. Ces initiatives illustrent la façon dont le développement des transports et la facilitation du commerce peuvent contribuer à améliorer le transit. L'examen à mi-parcours s'est tenu les 5 et 6 décembre 2019 et a donné lieu à l'adoption d'une déclaration politique tournée vers l'avenir, dans laquelle les États Membres et la communauté internationale ont réaffirmé leur volonté de prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement sans littoral en matière de développement.

- 10.35 Le travail effectué a contribué à renforcer les politiques et les capacités afin de permettre aux pays en développement sans littoral d'améliorer leur connectivité, de réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, d'accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges régionaux et mondiaux, et d'intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable, comme le montre l'engagement accru de la communauté internationale en faveur d'un meilleur accès de ces pays aux marchés mondiaux, illustré par l'adoption de la Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui énonce des mesures concrètes visant à répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Le sous-programme a continué de plaider en faveur de la ratification de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC en organisant diverses réunions et manifestations parallèles, en publiant des déclarations en ce sens et en élaborant des rapports de fond sur la question. Le nombre de pays en développement sans littoral ayant ratifié l'Accord a augmenté de 8 % en 2019, et tous les pays en développement sans littoral qui sont membres de l'OMC (26 pays sur 32) l'ont à présent ratifié.

Tableau 10.6
Mesure des résultats

| 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|--|---|---|---|
| Les États Membres et les parties prenantes concernées mettent en œuvre le Programme d'action de Vienne adopté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral | Les États Membres et les parties prenantes concernées mettent en œuvre le programme d'action de Vienne adopté à la deuxième Conférence des Nations unies sur les pays en développement sans littoral | Les États Membres décident d'entreprendre un examen à mi-parcours approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne afin d'évaluer les progrès accomplis, de recenser les difficultés et les lacunes et de formuler des recommandations sur la façon d'accélérer encore la mise en œuvre | Les pays en développement sans littoral élaborent des rapports sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne au niveau national Des manifestations thématiques préalables à la conférence sont organisées, et des analyses de fond sont menées pour évaluer les progrès accomplis ainsi que les difficultés et les obstacles rencontrés | Les États Membres adoptent la Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui prévoit des mesures concrètes visant à accélérer la mise en œuvre, et réaffirment la nécessité de renouveler et de renforcer les partenariats à l'appui du développement des pays en développement sans littoral |

Résultats escomptés pour 2021

Résultat 1 : resserrer le maillage des pays en développement sans littoral (résultat déjà défini pour 2020)

- 10.36 Les travaux relatifs à la connectivité des pays sans littoral se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et un appui sera fourni à ces pays aux fins de l'élaboration de projets d'infrastructure susceptibles d'être financés et de l'adoption et de l'application de procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution 74/251, l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs. Lors de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, les États Membres se sont déclaré très intéressés par la fourniture d'une assistance technique et d'une aide en matière de renforcement des capacités, notamment à l'appui d'initiatives concrètes en matière de transit, de facilitation du commerce, d'établissement de couloirs et de transformation structurelle de l'économie.

Tableau 10.7
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|------|--|---|--|---|
| s.o. | Les pays en développement sans littoral ont dit vouloir renforcer leur aptitude à mettre au point des projets d'infrastructure susceptibles d'être financés et à adopter et à appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées | Les pays en développement sans littoral renforcent leurs capacités avec l'aide du Bureau de la Haute-Représentante, de diverses entités des Nations Unies et de partenaires de développement, de façon à mettre au point des projets d'infrastructure susceptibles d'être financés et à adopter et à appliquer des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées | 2 pays au moins ont mis au point des projets d'infrastructures routières susceptibles d'être financés et prêts à être proposés aux investisseurs, et adopté et appliqué des procédures commerciales internationales simplifiées et harmonisées | 2 initiatives concrètes au moins sont mises en œuvre par les pays en développement sans littoral et les pays de transit en matière de transit, de facilitation du commerce, d'établissement de couloirs et de transformation structurelle de l'économie |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : amélioration du transit à l'appui du renforcement du potentiel commercial des pays en développement sans littoral (nouveau résultat)

- 10.37 Les pays en développement sans littoral rencontrent des difficultés particulières, notamment parce que leurs exportations et leurs importations doivent franchir de multiples frontières et être acheminées par différents moyens de transport, mais aussi parce que les infrastructures de transport en transit sont inadaptées. Compte tenu des coûts commerciaux élevés qu'ils supportent, leurs exportations ne sont pas compétitives sur les marchés mondiaux, de sorte qu'ils sont tenus à l'écart

des échanges internationaux et continuent d'être à l'origine de moins de 1 % des exportations mondiales. L'amélioration du transit aux frontières et d'une frontière à l'autre est essentielle pour leur permettre de faire face à ces coûts commerciaux élevés, d'accroître leur participation aux échanges mondiaux et de réaliser les objectifs de développement durable. L'amélioration du transit des biens et des personnes en provenance de pays en développement sans littoral exige d'améliorer à la fois les infrastructures matérielles, notamment de transport, et les infrastructures immatérielles, telles que le cadre juridique et réglementaire, les normes, les mesures visant à faciliter le commerce et les procédures applicables aux couloirs commerciaux. Les difficultés particulières auxquelles se heurtent ces pays exigent une stratégie unique et accélérée en matière de facilitation des échanges et une coopération efficace en matière de transit. Il importe donc de recenser et d'évaluer les mesures qui pourraient permettre de remédier aux coûts commerciaux élevés et aux problèmes de transit, et d'accorder un rang de priorité élevé à de telles mesures dans les plans de mise en œuvre. Il est également essentiel de fournir un appui politique, analytique et technique à la mise en place, au fonctionnement et à la gestion des couloirs de transit afin de promouvoir la connectivité régionale et de tirer le plus grand parti des possibilités économiques qui y sont associées.

- 10.38 En 2019, le sous-programme a mené diverses activités de sensibilisation et de renforcement des capacités afin d'aider les pays en développement sans littoral et les pays de transit à améliorer le transit et à faciliter le commerce, notamment en organisant des réunions ministérielles, des manifestations de haut niveau et des manifestations parallèles qui ont été l'occasion pour les pays d'échanger des expériences dans ce domaine.

Situation interne et réponse

- 10.39 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de faire en sorte que tous les pays en développement sans littoral puissent participer et contribuer à toutes les délibérations intergouvernementales ayant trait à leur développement durable. Du fait de leurs ressources limitées, tous ne sont pas en mesure d'assister à toutes les réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. En réponse, le sous-programme adoptera une stratégie à deux volets pour 2021. Il s'agira en premier lieu de renforcer la communication avec toutes les missions et les autorités des pays en développement sans littoral chargées des questions relatives à la facilitation du commerce, aux transports et au transit afin de leur transmettre des informations sur les grandes réunions à venir et sur les progrès accomplis et les résultats obtenus dans le cadre des principales réunions intergouvernementales. Le second volet consistera à fournir un appui – au niveau des experts comme des ambassadeurs – aux réunions lors desquelles le Groupe des pays en développement sans littoral examine et approuve ses positions communes. Par ailleurs, le sous-programme redoublera d'efforts pour fournir à la présidence et au Bureau du Groupe, à leur demande, un appui fonctionnel fondé sur des données factuelles dans le cadre de leur participation et de leur contribution à toutes les principales réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, lors desquelles ils s'expriment au nom de tous les pays en développement sans littoral.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 10.40 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer les politiques et les capacités afin d'aider les pays en développement sans littoral à améliorer leur connectivité, à réduire les coûts de transaction commerciale qu'ils supportent, à accroître leur coopération au niveau régional et leur participation aux échanges régionaux et mondiaux, et à intensifier les changements structurels qui vont dans le sens du développement durable, comme devrait le montrer l'adoption par les États Membres de nouvelles initiatives visant à améliorer le transit et à faciliter le commerce et les changements structurels, notamment en contribuant à généraliser l'adoption de postes frontière, de couloirs, de zones franches industrielles et de parcs industriels à guichet unique et en favorisant la signature d'accords ayant pour effet de renforcer la coopération entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit.

Tableau 10.8
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--|---|--|--|
| Les États Membres se montrent désireux de remédier aux problèmes de transit et demandent que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC soit rapidement ratifié et mis en œuvre | Les États Membres ratifient l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et demandent à tous les membres qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier | Tous les pays en développement sans littoral qui sont membres de l'OMC ratifient l'Accord sur la facilitation des échanges et sollicitent une assistance technique, notamment à l'appui d'initiatives concrètes | Les États Membres se déclarent très intéressés par la fourniture d'une assistance technique et d'une aide en matière de renforcement des capacités dans les domaines du transit, de la facilitation du commerce, de l'établissement de couloirs et de la transformation structurelle de l'économie | Les États Membres adoptent de nouvelles initiatives pour améliorer le transit et faciliter le commerce et la transformation structurelle |

Abréviation : s.o. = sans objet.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.41 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

| | | | |
|---|--|-----------------------|--|
| 69/137 | Déclaration de Vienne et Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 | 74/15 | Déclaration politique sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 |
| 73/243 ; 74/233 | Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral | | |

Produits

10.42 On trouvera dans le tableau 10.9 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.9

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i> | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|---|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents) | 5 | 1 | 1 | 1 |
| 1. Rapports établis à l'intention de l'Assemblée générale, notamment sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 2. Rapports et autres documents établis à l'intention de l'Assemblée générale sur l'examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne | 4 | 1 | – | – |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 34 | 50 | 35 | 35 |
| 3. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale | 9 | 13 | 13 | 13 |
| 4. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne | 15 | 15 | – | – |
| 5. Réunions du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 6. Réunions ministérielles annuelles des pays en développement sans littoral, consultations sur les documents issus de ces réunions et autres réunions ministérielles | 4 | 10 | 10 | 10 |
| 7. Réunions du Groupe des pays en développement sans littoral | 5 | 10 | 10 | 10 |
| B. Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | 2 | 3 | 3 | 3 |
| 8. Projet relatif au renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 9. Projet relatif au renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, la facilitation des échanges et la transformation structurelle | – | 1 | 1 | 1 |
| 10. Projet relatif au renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et de leur adhésion aux conventions internationales, et à l'établissement de couloirs | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 2 | 3 | 3 | 4 |
| 11. Table ronde sur le renforcement des capacités | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 12. Table ronde sur les pratiques exemplaires | 1 | 2 | 1 | 1 |
| 13. Manifestations sur le renforcement des capacités, les pratiques exemplaires et les domaines thématiques en rapport avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'autres questions intéressant l'ONU, notamment l'énergie, les technologies de l'information et des communications, les infrastructures, l'objectif de développement durable n° 14, les changements climatiques et la désertification | – | – | 1 | 2 |

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2019 | Produits livrés : 2019 | Produits prévus : 2020 | Produits prévus : 2021 |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 3 | 7 | 5 | 4 |
| 14. Rapport sur les questions thématiques et les indicateurs relatifs au Programme d'action de Vienne et au Programme de développement durable à l'horizon 2030 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 15. Rapport sur les questions thématiques liées au développement des pays en développement sans littoral | 1 | 5 | 3 | 2 |

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel au Groupe des pays en développement sans littoral ; réunions d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau ; coordination et organisation de deux réunions du Groupe consultatif interorganisations sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de deux réunions de groupes spéciaux d'experts sur la transformation structurelle de l'économie, le développement durable, les mesures de facilitation du commerce et d'autres questions intéressant les pays en développement sans littoral ; manifestations parallèles visant à promouvoir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de Vienne ; base de données des indicateurs relatifs aux pays en développement sans littoral ; collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres entités des Nations Unies visant à faire en sorte que la mise en œuvre, le contrôle et le suivi du Programme d'action de Vienne et du Programme 2030 soient cohérents et bénéficient d'effets de synergie aux niveaux national et régional ; préparation des contributions des pays en développement sans littoral aux cadres de contrôle et de suivi du Programme 2030 à l'échelle du système des Nations Unies, notamment le rapport établi à l'intention du Groupe de réflexion interinstitutions sur le suivi des décisions touchant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports promotionnels relatifs à la campagne d'information mondiale en faveur des pays en développement sans littoral.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral ; gestion des pages Web du sous-programme.

Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

Objectif

- 10.43 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement.

Stratégie

- 10.44 Pour contribuer à renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement, le sous-programme s'emploiera à mieux faire connaître la situation particulière de ces États en matière de réalisation du développement durable ; à mobiliser davantage de ressources en leur faveur dans des domaines prioritaires tels que les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe ; à faciliter les partenariats, en particulier entre ces États et le secteur privé ; à renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux national, régional et mondial sur les questions intéressant ces États et à promouvoir la transmission du savoir entre pairs et la mise en commun de pratiques exemplaires par l'intermédiaire du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement ; à améliorer la coordination entre les entités des Nations Unies qui œuvrent en faveur de ces États. Le travail qui sera effectué dans le cadre du sous-programme devrait avoir pour résultat de renforcer les mesures internationales d'appui visant à permettre aux petits États insulaires en développement de mettre en œuvre les

Orientations de Samoa et l'Accord de Paris et de répondre à d'autres priorités en matière de développement durable. Parmi les résultats déjà obtenus citons la fourniture aux petits États insulaires en développement d'un appui technique et financier accru et mieux ciblé et la mise en œuvre par les organismes des Nations Unies d'un plus grand nombre d'initiatives visant particulièrement ces États.

Exécution du programme en 2019, par rapport à l'un des résultats escomptés

- 10.45 L'un des résultats escomptés pour 2019, à savoir le renforcement de l'appui apporté par la communauté internationale aux petits États insulaires en développement aux fins de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, comme le montre le nombre de partenaires de développement qui se sont engagés à aider les petits États insulaires en développement dans le cadre de dispositifs de financement d'activités visant à lutter contre les changements climatiques, tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial et les fonds d'investissement climatiques (18 partenaires, contre 17 prévus).

Exécution du programme en 2019 : renforcement de l'attention accordée au financement à des conditions favorables pour les petits États insulaires en développement

- 10.46 Les petits États insulaires en développement se heurtent à des difficultés importantes et complexes qui tiennent à de nombreux facteurs, notamment une forte exposition aux chocs économiques et environnementaux externes, tels que les phénomènes climatiques extrêmes et les catastrophes naturelles. Nombre de ces États sont fortement endettés et génèrent des recettes publiques limitées, ce qui nuit à leur capacité de contracter de nouveaux prêts pour financer le renforcement de la résilience et le relèvement après une catastrophe et les rend plus dépendants des mécanismes de financement à des conditions favorables. En outre, la capacité de ces États d'attirer des investissements privés est plus limitée que celle d'autres pays en développement en raison des risques de catastrophe auxquels ils sont exposés et du faible pouvoir d'achat des consommateurs locaux.
- 10.47 Dans ce contexte, le sous-programme s'est employé à sensibiliser les membres de diverses instances, notamment la Banque mondiale, dans le cadre du Forum des petits États, et les Conférences des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, à l'importance qu'il y avait pour les petits États insulaires en développement à renforcer leur résilience financière face aux catastrophes et aux chocs climatiques, notamment en remédiant aux problèmes propres aux différents secteurs et en tirant pleinement parti des avantages associés au financement du développement. Le sous-programme a également souligné que la mise en œuvre d'interventions en la matière exigerait des ressources importantes qui devraient être mobilisées de différentes manières, notamment en renforçant l'accès aux ressources allouées à des conditions favorables par les institutions financières internationales à l'appui du développement durable.
- 10.48 Le sous-programme a également aidé les petits États insulaires en développement à promouvoir le renforcement du financement de l'action climatique, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'Accord de Paris et aux priorités énoncées dans les Orientations de Samoa ainsi que dans le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Il a notamment organisé des réunions d'experts de haut niveau ainsi que des manifestations parallèles en amont et en marge du Sommet Action Climat 2019, tenu à New York, et de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2019, tenue à Madrid, en coopération avec l'Alliance des petits États insulaires, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres partenaires, l'objectif étant d'examiner les questions relatives à la révision des contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et au financement des

« pertes et préjudices » subis par les petits États insulaires en développement. Au cours de ces manifestations, le sous-programme a mis à profit le pouvoir de mobilisation de la Secrétaire générale adjointe pour amener les principales parties prenantes à s'associer pour demander le renforcement et l'amélioration de l'accès des petits États insulaires en développement aux subventions et au financement de l'action climatique à des conditions favorables, et à trouver un consensus en la matière, ce qui a abouti à des résultats positifs sur les questions relatives aux contributions déterminées au niveau national et au financement des « pertes et préjudices » lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

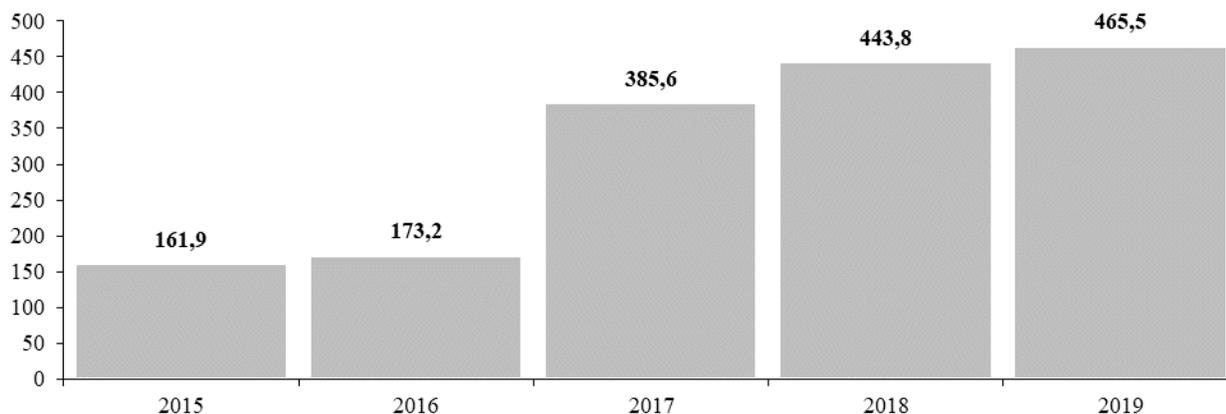
Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 10.49 Le travail effectué a contribué à renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement, comme le montre l'augmentation de 67 % – soit 303 millions de droits de tirage spéciaux – du montant des subventions et des crédits accordés à ces États à des conditions favorables par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement entre 2015 et 2019. Ce travail a également permis de faire en sorte qu'un dispositif de financement en cas de catastrophe soit examiné par l'Assemblée générale en vue de la création éventuelle d'un fonds volontaire ciblé pour les petits États insulaires en développement. Il s'agit d'un premier pas important sur la voie du renforcement de l'accès de ces États à un financement à des conditions favorables permettant d'accroître leur résilience face aux catastrophes naturelles et climatiques et de faciliter leur relèvement. Compte tenu de leur niveau d'endettement élevé et de leur vulnérabilité aux catastrophes naturelles, l'accès à des subventions et à un financement à des conditions favorables constitue une priorité pour les petits États insulaires en développement.

Figure 10.I

Mesure des résultats : montant annuel des subventions et des crédits accordés aux petits États insulaires en développement à des conditions favorables par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement

(En millions de droits de tirage spéciaux)



Résultats escomptés pour 2021

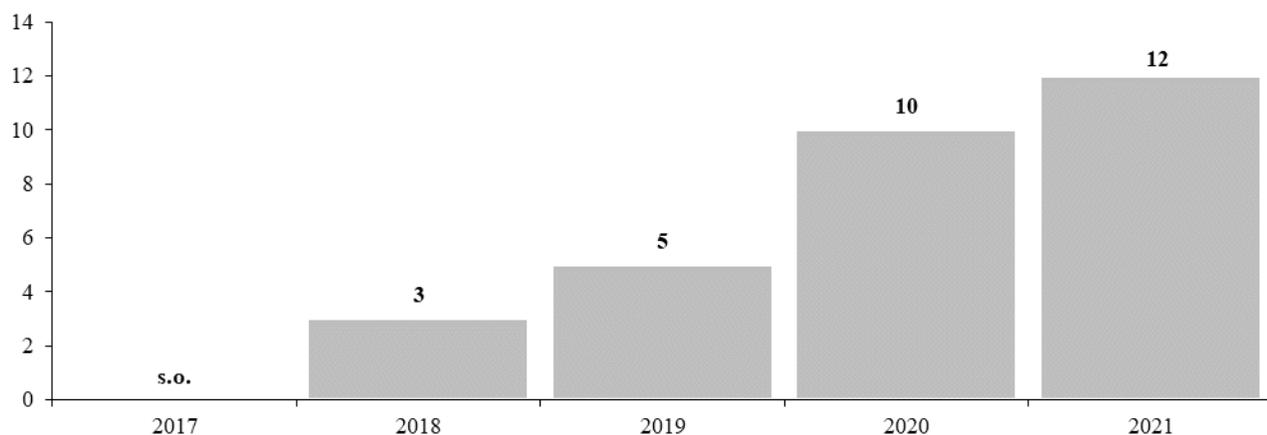
Résultat 1 : renforcement de l'action du secteur privé en faveur des océans (résultat déjà défini pour 2020)

- 10.50 Les travaux portant sur la mobilisation d'investissements supplémentaires en faveur des petits États insulaires en développement se poursuivront, conformément au mandat qui a été défini, et le sous-programme encouragera la contribution et la participation du secteur privé à la réalisation du développement durable dans ces États, comme devrait le montrer la mesure des résultats ci-après qui a été fixée pour 2021. Une mesure supplétive est utilisée pour 2020 car, dans sa résolution [74/251](#),

l'Assemblée générale a approuvé un texte explicatif pour les sous-programmes qui ne porte que sur les objectifs.

Figure 10.II

Mesure des résultats : nombre de partenariats relatifs aux océans noués par le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement pour la période 2017-2021



Abréviation : s.o. = sans objet.

Résultat 2 : renforcement de la coordination et de la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (nouveau résultat)

- 10.51 Sachant que les questions relatives aux petits États insulaires en développement ont progressivement pris la forme d'un programme de développement complexe et global, il importe de renforcer la coordination et la cohérence de l'action menée par le système des Nations Unies afin de promouvoir la coopération, la coordination et l'adoption d'une approche intégrée, éviter les doublons, accroître l'efficacité, favoriser la mise en commun des ressources, établir des objectifs communs, encourager la programmation conjointe, promouvoir l'harmonisation, améliorer le contrôle, l'évaluation et le suivi, et alléger la charge de travail que représente l'établissement de rapports pour les petits États insulaires en développement au niveau national.
- 10.52 Au paragraphe 120 des Orientations de Samoa, les parties ont souligné qu'il importait de veiller à ce que « les Orientations de Samoa et les questions relatives aux petits États insulaires en développement soient prises en compte à tous les niveaux dans les activités du système des Nations Unies [et à ce que] la cohérence de l'action menée, aux niveaux national, régional et mondial, par le système des Nations Unies eu égard à ces États [soit améliorée] ».
- 10.53 En 2019, les États Membres ont adopté la Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, dans laquelle ils ont prié « toutes les entités du système des Nations Unies d'aborder les priorités concernant les petits États insulaires en développement et d'en tenir compte dans leurs plans stratégiques et de travail respectifs, conformément à leur mandat ».
- 10.54 La création du réseau de coordonnateurs résidents pour les petits États insulaires en développement constitue une nouvelle occasion de renforcer l'appui à la mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme 2030 ainsi qu'à la réalisation des objectifs de développement durable. Le sous-programme coordonnera ses travaux avec les coordonnateurs résidents des petits États insulaires en développement pour appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa à l'échelon national et renforcer l'harmonisation avec le Programme 2030, notamment dans le cadre des réunions des coordonnateurs nationaux. Ces activités s'appuieront sur les travaux menés par le sous-programme

pour renforcer le système des coordonnateurs résidents, notamment en facilitant le consensus entre les entités des Nations Unies concernées et les autres parties prenantes sur la question du renforcement des capacités de coordination des bureaux des coordonnateurs résidents et de l'augmentation des ressources qui leur sont allouées dans le cadre de l'examen des bureaux multipays.

Situation interne et réponse

- 10.55 Pour le sous-programme, la situation était la suivante : il s'agissait de fournir un appui aux États Membres dans le cadre des délibérations intergouvernementales, compte tenu des divers processus intergouvernementaux qui se rapportent à des questions intéressant les petits États insulaires en développement, et de veiller à ce que les entités des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales qui s'emploient à appuyer la mise en œuvre des Orientations de Samoa, abordent efficacement les priorités relatives à ces États et en tiennent compte dans leurs plans stratégiques et leurs plans de travail respectifs. En réponse, le sous-programme revitalisera le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, dont il contribue à coordonner les travaux, notamment grâce à un programme de travail annuel mieux ciblé, afin d'améliorer la coordination et la cohérence des activités menées à l'appui des petits États insulaires en développement et de faire en sorte que les questions relatives à ces États soient intégrées dans les travaux du système des Nations Unies. Il renforcera également les capacités du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement, notamment au moyen de partenariats avec les établissements d'enseignement pertinents. Enfin, il tirera parti des cadres existants ou réformés, tels que le Mécanisme de coordination régionale pour les Caraïbes, et établira des liens plus étroits avec les bureaux des coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies renforcés (dans le cadre d'un système de bureaux multipays redynamisé), ainsi qu'avec les principaux acteurs régionaux et mondiaux, afin d'assurer la cohérence aux niveaux national, régional et mondial.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 10.56 Le travail qui sera effectué devrait permettre de renforcer durablement la résilience économique, sociale et environnementale des petits États insulaires en développement, comme devrait le montrer l'augmentation du nombre de petits États insulaires en développement ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre (indicateur 13.2.1 relatif aux objectifs de développement durable).

Tableau 10.10
Mesure des résultats

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--|--|--|---|
| Les États Membres adoptent la résolution 72/217 de l'Assemblée générale, dans laquelle ils réaffirment la décision de convoquer, au Siège de l'Organisation, en septembre 2019, un examen de haut | Les parties prenantes participent aux réunions préparatoires régionales et interrégionales consacrées à l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa et demandent notamment que soit | Les petits États insulaires en développement expriment le besoin de recevoir un appui plus ciblé dans le cadre de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa | Les petits États insulaires en développement approuvent la fourniture, par le système des Nations Unies, d'un appui renforcé et davantage conforme aux priorités nationales et aux Orientations de | Augmentation du nombre de petits États insulaires en développement ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique, une stratégie ou un plan intégré en matière de changements climatiques, de |

Titre IV Coopération internationale pour le développement

| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|--|------|---|--|
| niveau d'une journée en vue d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Orientations de Samoa | renforcée la coordination aux niveaux national, régional et mondial sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement | | Samoa dans le cadre de l'examen des bureaux multipays | résilience face à ces changements et d'émissions de gaz à effet de serre |

Textes des organes délibérants définissant les mandats

10.57 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

| | | | |
|--------|---|--------|--|
| 59/311 | Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement | 73/228 | Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement |
| 69/15 | Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) | | |
| 72/279 | Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies | 74/3 | Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis pour répondre aux besoins prioritaires des petits États insulaires en développement grâce à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement |
| 72/307 | Organisation de l'examen de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) | | |

Produits

10.58 On trouvera dans le tableau 10.11 les produits retenus pour la période 2019-2021, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 10.11

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2019-2021, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie | Produits prévus : 2019 | Produits livrés : 2019 | Produits prévus : 2020 | Produits prévus : 2021 |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts | | | | |
| Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) | 4 | 5 | 5 | 7 |
| 1. Séances et consultations de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale | 2 | 3 | 2 | 3 |

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

| Catégorie et sous-catégorie | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|--|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 2. Réunions et consultations du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 3. Réunions du groupe des petits États insulaires en développement | — | — | 1 | 2 |
| B Création et transfert de connaissances | | | | |
| Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets) | — | — | — | 1 |
| 4. Projet visant à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement d'attirer des financements du secteur privé à l'appui de l'action climatique | — | — | — | 1 |
| Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) | 5 | 6 | 10 | 16 |
| 5. Séminaire sur l'appui fourni par les partenaires de développement aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement | 1 | 2 | 2 | 2 |
| 6. Séminaire ou manifestation de soutien à l'Alliance des petits États insulaires en matière de mise en œuvre des Orientations de Samoa et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 | — | — | 1 | 2 |
| 7. Réunion du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement | 1 | 1 | 1 | 2 |
| 8. Séminaire sur la coordination des efforts visant à assurer la mise en œuvre et le suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030, avec les coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement | — | — | 1 | 4 |
| 9. Séminaire sur les moyens par lesquels le système des Nations Unies et d'autres institutions intergouvernementales internationales, y compris les organisations intergouvernementales régionales dont les petits États insulaires en développement sont membres, peuvent renforcer la collaboration grâce à des initiatives et à des activités conjointes | 1 | 1 | 2 | 3 |
| 10. Séminaire sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre des Orientations de Samoa | 1 | 1 | 1 | 1 |
| 11. Séminaire sur l'accès des petits États insulaires en développement au financement des objectifs de développement liés aux changements climatiques | 1 | 1 | 2 | 2 |
| Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents) | 5 | 5 | 6 | 10 |
| 12. Informations sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement | 2 | 2 | 2 | 2 |
| 13. Appui international fourni aux petits États insulaires en développement aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (support papier et support électronique) | 1 | 1 | 1 | 2 |

Titre IV Coopération internationale pour le développement

| Catégorie et sous-catégorie | <i>Produits prévus : 2019</i> | <i>Produits livrés : 2019</i> | <i>Produits prévus : 2020</i> | <i>Produits prévus : 2021</i> |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 14. Études demandées par l'Assemblée générale et les organes subsidiaires sur les questions relatives au financement, à la mise en œuvre et au suivi des Orientations de Samoa et du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement (support électronique) | – | – | – | 2 |
| 15. Documents de réflexion thématiques et notes d'information sur des questions relatives à la mise en œuvre du Programme 2030 dans les petits États insulaires en développement (support électronique) | 1 | 1 | 1 | 2 |
| 16. Rapport de la réunion du groupe d'experts sur l'intégration des Orientations de Samoa et des questions relatives aux petits États insulaires en développement dans les travaux du système des Nations Unies et sur l'amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement | 1 | 1 | 1 | 2 |

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture d'un appui fonctionnel aux petits États insulaires en développement et aux entités régionales et mondiales concernées ; réunion d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau ; dialogue avec les organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui participent aux travaux du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement ; sensibilisation des instances appropriées à la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : élaboration de supports sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement et au développement durable, notamment de documents d'information sur la situation particulière des petits États insulaires en développement en matière de réalisation du développement durable.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués et conférences de presse sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement et dialogue avec des journalistes de ces États sur les mécanismes et les activités de l'ONU en la matière.

Plateformes numériques et contenus multimédias : tenue à jour des informations disponibles en ligne sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement ; gestion des pages Web du sous-programme.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2021

Vue d'ensemble

10.59 On trouvera dans les tableaux 10.12 à 10.14 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 10.12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) | Actualisation des coûts | 2021 (prévisions après actualisation des coûts) |
|---------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|--------------|-------------|---|----------------------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | | | |
| Postes | 5 096,4 | 5 208,2 | – | 122,7 | – | 122,7 | 2,4 | 5 330,9 | 165,3 | 5 496,2 |
| Autres dépenses de personnel | 202,9 | 315,5 | – | – | – | – | – | 315,5 | 6,0 | 321,5 |
| Dépenses de représentation | 0,5 | 1,2 | – | – | – | – | – | 1,2 | – | 1,2 |
| Consultants | 33,2 | 52,4 | – | 8,0 | – | 8,0 | 15,3 | 60,4 | 1,3 | 61,7 |
| Experts | 33,3 | 40,2 | – | 211,4 | – | 211,4 | 525,9 | 251,6 | 4,8 | 256,4 |
| Voyages des représentants | 1,8 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Voyages du personnel | 101,4 | 97,4 | – | 122,7 | – | 122,7 | 126,0 | 220,1 | 4,1 | 224,2 |
| Services contractuels | 105,6 | 107,0 | – | 32,2 | – | 32,2 | 30,1 | 139,2 | 2,6 | 141,8 |
| Frais généraux de fonctionnement | 43,5 | 36,2 | – | 0,7 | – | 0,7 | 1,9 | 36,9 | 0,7 | 37,6 |
| Fournitures et accessoires | 0,3 | 7,3 | – | 0,5 | – | 0,5 | 6,8 | 7,8 | 0,1 | 7,9 |
| Mobilier et matériel | 19,8 | 20,8 | – | 1,5 | – | 1,5 | 7,2 | 22,3 | 0,4 | 22,7 |
| Aménagement des locaux | 0,5 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Bourses, subventions et contributions | 0,3 | – | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total | 5 639,5 | 5 886,2 | – | 499,7 | – | 499,7 | 8,5 | 6 385,9 | 185,3 | 6 571,2 |

Tableau 10.13

Changements relatifs aux postes^a

| | Nombre | Classe |
|-------------------------------------|--------|--|
| Effectif approuvé pour 2020 | 28 | 1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 7 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC) |
| Nouveaux mandats et mandats élargis | 1 | 1 P-5 (spécialiste hors classe de la gestion des programmes) |
| Reclassement | – | |
| Effectif proposé pour 2021 | 29 | 1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC) |

^a On trouvera à l'annexe III des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 10.14
Postes

| Catégorie | Changements | | | | | Effectif proposé Total | Effectif proposé pour 2021 |
|--|--------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|----------|---------------------------|-------------------------------|
| | Effectif approuvé pour 2020 | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | |
| SGA | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| D-2 | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| D-1 | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| P-5 | 7 | – | 1 | – | 1 | – | 8 |
| P-4 | 7 | – | – | – | – | – | 7 |
| P-3 | 4 | – | – | – | – | – | 4 |
| P-2/1 | 1 | – | – | – | – | – | 1 |
| Total partiel | 22 | – | 1 | – | – | – | 23 |
| Agents des services généraux | | | | | | | |
| Autres classes | 6 | – | – | – | – | – | 6 |
| Total partiel | 6 | – | – | – | – | – | 6 |
| Total | 28 | – | 1 | – | – | 1 | 29 |

10.60 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 10.15 à 10.17 et dans la figure 10.III.

10.61 Comme le montrent les tableaux 10.15 1) et 10.16, globalement, les ressources demandées pour 2021 s'élèvent à 6 385 900 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 499 700 dollars (8,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020. La variation des ressources demandées découle de mandats nouveaux et élargis, comme décrit au paragraphe 10.62. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 10.15
Évolution des ressources financières, par composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) Budget ordinaire

| | | | Changements | | | | | 2021 | | 2021 | |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|-------|-------------|---|----------------------------|---|--|
| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | (prévisions avant actualisation des coûts) | Actualisation des coûts | (prévisions après actualisation des coûts) | |
| A. Direction exécutive et administration | 1 396,8 | 1 412,6 | – | 28,2 | – | 28,2 | 2,0 | 1 440,8 | 38,3 | 1 479,1 | |
| B. Programme de travail | | | | | | | | | | | |
| 1. Pays les moins avancés | 3 158,2 | 3 468,5 | – | – | – | – | – | 3 468,5 | 104,6 | 3 573,1 | |

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) | Actualisation des coûts | 2021 (prévisions après actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|---|----------------------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | | | |
| 2. Pays en développement sans littoral | 618,1 | 639,6 | – | 108,8 | – | 108,8 | 17,0 | 748,4 | 22,2 | 770,6 |
| 3. Petits États insulaires en développement | 466,4 | 365,5 | – | 362,7 | | 362,7 | 99,2 | 728,2 | 20,2 | 748,4 |
| Total partiel (B) | 4 242,7 | 4 473,6 | – | 471,5 | – | 471,5 | 10,5 | 4 945,1 | 147,0 | 5 092,1 |
| Total partiel (1) | 5 639,5 | 5 886,2 | – | 499,7 | – | 499,7 | 8,5 | 6 385,9 | 185,3 | 6 571,2 |

2) Ressources extrabudgétaires

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (estimations) | 2021 (prévisions) |
|---|----------------------------------|-----------------------|----------------------|
| A. Direction exécutive et administration | – | – | – |
| B. Programme de travail | | | |
| 1. Pays les moins avancés | 833,2 | 1 771,6 | 207,5 |
| 2. Pays en développement sans littoral | 645,9 | 833,5 | 284,0 |
| 3. Petits États insulaires en développement | 193,6 | 99,1 | 870,0 |
| C. Appui au programme | – | – | – |
| Total partiel (2) | 1 672,7 | 2 704,2 | 1 361,5 |
| Total | 7 312,2 | 8 590,4 | 7 932,7 |

Tableau 10.16
Évolution des postes, par composante et sous-programme

Budget ordinaire

| | Effectif approuvé pour 2020 | Changements | | | Total | Effectif proposé pour 2021 |
|--|-----------------------------------|---------------------------|--|--------------------|-------|----------------------------------|
| | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | |
| A. Direction exécutive et administration | 6 | – | – | – | – | 6 |
| B. Programme de travail | | | | | | |
| 1. Pays les moins avancés | 17 | – | – | – | – | 17 |
| 2. Pays en développement sans littoral | 3 | – | – | – | – | 3 |

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

| | Changements | | | | | Total | Effectif proposé pour 2021 |
|--|-----------------------------------|---------------------------|--|--------------------|----------|----------|----------------------------------|
| | Effectif approuvé pour 2020 | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| 3. Petits États insulaires en développement | 2 | – | 1 | – | – | – | 3 |
| Total partiel (B) | 22 | – | 1 | – | – | – | 23 |
| Total | 28 | – | 1 | – | – | – | 29 |

Tableau 10.17

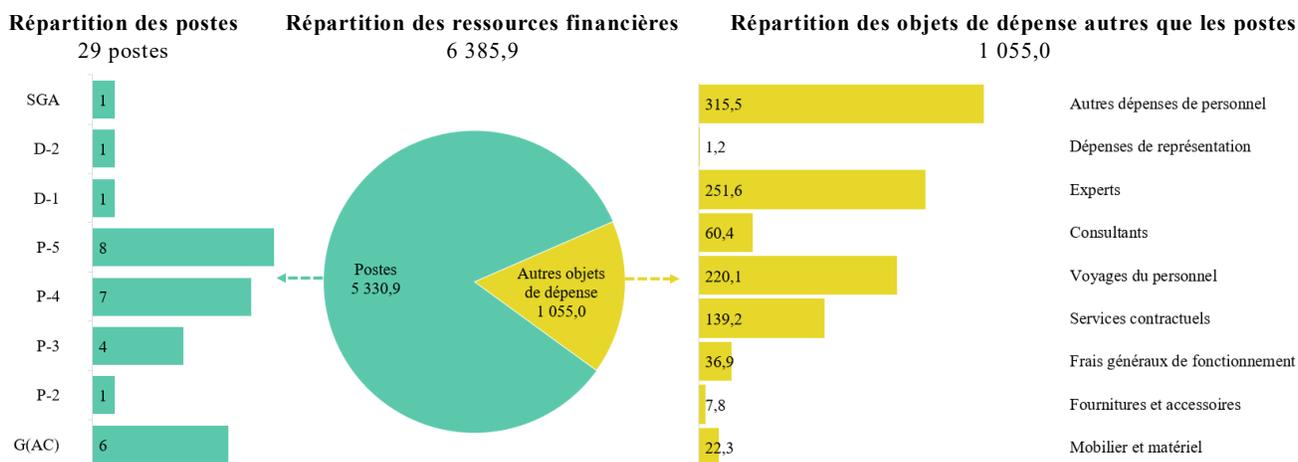
Évolution des ressources financières et des postes, par catégorie

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | Changements | | | | | | Total | Pourcentage | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|--------------|------------|----------------|---|
| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | | |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | | |
| Postes | 5 096,4 | 5 208,2 | – | 122,7 | – | 122,7 | 2,4 | 5 330,9 | |
| Autres objets de dépense | 543,1 | 678,0 | – | 377,0 | – | 377,0 | 55,6 | 1 055,0 | |
| Total | 5 639,5 | 5 886,2 | – | 499,7 | – | 499,7 | 8,5 | 6 385,9 | |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | 22 | 22 | – | 1 | – | – | – | 23 | |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | 6 | 6 | – | – | – | – | – | 6 | |
| Total | 28 | 28 | – | 1 | – | – | – | 29 | |

Figure 10.III
Répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Analyse des variations par composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Nouveaux mandats et mandats élargis

10.62 Comme le montrent les tableaux 10.15 1) et 10.16, les changements entraînent une augmentation de 499 700 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration et des sous-programmes 2 et 3. Au paragraphe 48 de sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a regretté que les ressources allouées au sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et au sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) soient insuffisantes et prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources supplémentaires soient prévues au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021 afin que les mandats élargis de ces sous-programmes puissent être exécutés efficacement. Les changements dont il est question ci-après répondent à cette demande :

- direction exécutive et administration.** Une augmentation de 28 200 dollars au titre des dépenses autres que les postes, qui se décompose comme suit : un montant de 23 300 dollars pour les voyages du personnel, qui permettra à la Haute-Représentante de participer à des manifestations sur la facilitation du commerce à l'appui du développement durable des pays en développement sans littoral et de plaider en faveur de l'aide à apporter aux petits États insulaires en développement et à la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement ; un montant de 2 200 dollars au titre des services contractuels, qui servira à régler les services afférents au nouveau poste proposé pour le sous-programme 3 (accord sur les niveaux de services informatiques et réseau local) ; un montant de 700 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, un montant de 500 dollars au titre des fournitures et des accessoires et un montant de 1 500 dollars au titre du mobilier et du matériel, liés au poste qu'il est proposé de créer ;
- sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral).** Une augmentation de 108 800 dollars au titre des dépenses autres que les postes, qui s'explique comme suit : un montant de 74 200 dollars pour l'organisation de réunions de groupes d'experts sur l'amélioration des couloirs de transport, la connectivité des transports, le transit et la facilitation du commerce pour les pays en développement sans littoral, ainsi que sur les questions de mise en œuvre aux niveaux national et régional du Programme d'action de Vienne

en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 ; un montant de 34 600 dollars au titre des voyages du personnel, qui permettra à des membres du personnel de participer à des manifestations sur la facilitation du commerce, la facilitation des transports et le transit ;

- c) **sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement)**. Une augmentation de 362 700 100 dollars, qui s'explique comme suit :
- i) un montant de 122 700 dollars au titre des postes est lié au poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) qu'il est proposé de créer. Le titulaire de ce poste dirigera les activités liées à l'exécution des mandats concernant les petits États insulaires en développement, tels qu'ils sont définis dans les Orientations de Samoa, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions qui ont été adoptées par la suite, en particulier en ce qu'elles ont trait au service des mécanismes intergouvernementaux, au concours à apporter aux petits États insulaires en développement dans le cadre des consultations de groupe, à l'établissement de partenariats et à l'intensification des échanges avec les mécanismes de coordination du système des Nations Unies ;
 - ii) un montant de 240 000 dollars au titre des ressources autres que les postes servira à financer l'organisation de réunions d'un groupe d'experts (137 200 dollars) qui seront consacrées aux problèmes de financement dans les petits États insulaires en développement et au renforcement de la cohérence et de la coordination aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines intéressant ces États ; un montant de 8 000 dollars permettra de faire appel à des consultants, qui établiront des notes d'information pour les réunions du groupe d'experts ; un montant de 64 800 dollars au titre des voyages du personnel permettra à des membres du personnel de participer et de contribuer à la réunion du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement qui se tiendra à Port Vila et aux sessions des commissions régionales de façon à veiller à la cohérence de l'action menée aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines intéressant les petits États insulaires en développement, et de plaider en faveur de ces États dans divers forums mondiaux et régionaux ; un montant de 30 000 dollars au titre des services contractuels permettra de faire appel à un vacataire qui développera et mettra à jour le site Web du réseau des coordonnateurs nationaux et mettra au point des plateformes de collaboration et de diffusion de l'information et de recourir à des vacataires qui fourniront des services de conférence aux réunions du groupe d'experts.

Ressources extrabudgétaires

- 10.63 Comme le montre le tableau 10.15 2), le Bureau reçoit des ressources extrabudgétaires en espèces, qui complètent les ressources du budget ordinaire et soutiennent l'exécution de ses mandats. En 2021, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 361 500 dollars, qui seront consacrées à la mise en œuvre d'activités visant à donner suite aux résultats de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne, des Orientations de Samoa et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Ces ressources représentent 17,2 % des ressources totales du programme. La diminution de 1 342 686 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2020 tient principalement à l'achèvement des préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

Direction exécutive et administration

- 10.64 La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante assure la direction et la supervision d'ensemble des activités du Bureau, telles qu'elles découlent des mandats qui ont été confiés à celui-ci et du programme de travail qui a été approuvé. Elle tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les entités des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et

régionales, le secteur privé, les groupes de la société civile et les milieux universitaires et apporte son concours aux examens que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale consacrent aux progrès de l'exécution des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays et de la mise en œuvre du Programme 2030 en ce qu'il a trait à ces pays.

- 10.65 Le Bureau de la Haute-Représentante conseille la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante sur les questions de politique et de gestion ; centralise les informations relatives aux travaux du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement sous tous leurs aspects et veille à ce qu'elles soient diffusées en interne et relayées à l'extérieur selon qu'il est utile ; consulte les départements, bureaux, fonds et programmes, ainsi que des entités n'appartenant pas au système des Nations Unies, sur des questions d'intérêt commun, négocie avec eux et coordonne son action avec eux. Il a à sa tête une directrice (D-2), qui assure la coordination et l'administration d'ensemble et est l'adjointe de la Secrétaire générale adjointe.
- 10.66 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier par la cible 12.6 des objectifs de développement durable, dans laquelle les organismes sont encouragés à intégrer des informations sur le développement durable dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2019, il s'est doté d'un plan d'action pour réduire son impact sur l'environnement et inciter les membres de son personnel à appliquer tous les jours des règles simples qui aident à réduire les déchets, les émissions de gaz à effet de serre et les coûts, le tout contribuant aux mesures prises par le système des Nations Unies pour faire une plus large place à la durabilité environnementale dans toutes ses activités. Il a mis au point un questionnaire en vue de disposer de points de référence qui aideront à évaluer les progrès accomplis dans les années à venir.
- 10.67 On trouvera dans le tableau 10.18 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu respectées car il faut du temps pour rassembler les documents requis pour la délivrance de l'autorisation de voyage. En ce qui concerne les voyages du personnel, les programmes et documents relatifs aux manifestations auxquelles le Bureau est invité sont envoyés tardivement. S'agissant des voyages des participants aux réunions organisées par le Bureau, les participants tardent à envoyer les documents de voyage, élément sur lequel le Bureau ne peut pas vraiment agir.
- 10.68 Le Bureau a pris des mesures notables pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Les membres du personnel, en particulier le personnel d'encadrement, ont été sensibilisés au fait qu'il fallait inverser la tendance, notamment en programmant plus à l'avance la participation aux réunions. Avec l'entrée en service de tableaux de bord qui permettent de disposer d'informations en temps réel sur le respect des délais d'achat, la direction peut maintenant suivre de près les progrès accomplis et prendre des mesures correctives pour atteindre l'objectif fixé. En ce qui concerne les partenaires, le Bureau collabore avec les organisateurs des réunions auxquelles il est invité et avec les participants aux réunions qu'il organise de son côté de sorte que les documents nécessaires soient soumis plus tôt. Il coopère également étroitement avec le Service administratif pour simplifier les règles relatives aux pièces à produire pour la délivrance des autorisations de voyage, sans pour autant déroger aux textes administratifs régissant les voyages officiels.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Tableau 10.18
Respect des délais

(En pourcentage)

| | 2019 (taux prévu) | 2019 (taux effectif) | 2020 (taux prévu) | 2021 (taux prévu) |
|--|----------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais | 100 | 100 | 100 | 100 |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 100 | 33 | 65 | 75 |

10.69 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 1 440 800 dollars et font apparaître une augmentation de 28 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 10.62 a) des explications sur l'augmentation de 28 200 dollars qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.19 et la figure 10.IV.

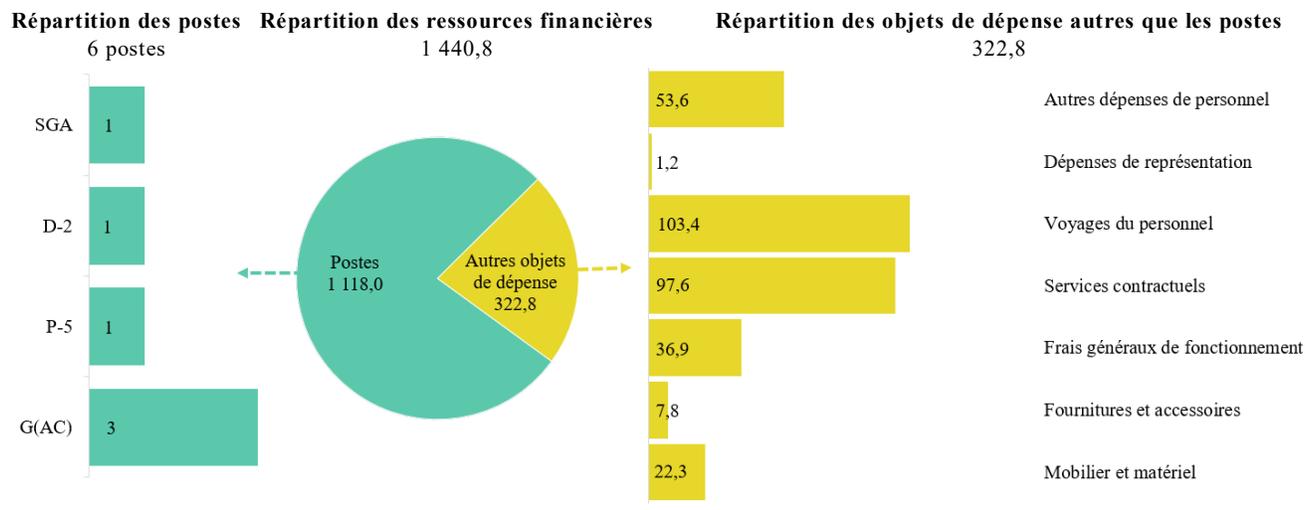
Tableau 10.19
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Changements | | | | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) | |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|-------------|---|----------------|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | | Pourcentage |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 1 165,6 | 1 118,0 | – | – | – | – | – | 1 118,0 |
| Autres objets de dépense | 231,2 | 294,6 | – | 28,2 | – | 28,2 | 9,6 | 322,8 |
| Total | 1 396,8 | 1 412,6 | – | 28,2 | – | 28,2 | 2,0 | 1 440,8 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Total | | 6 | – | – | – | – | – | 6 |

Figure 10.IV
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

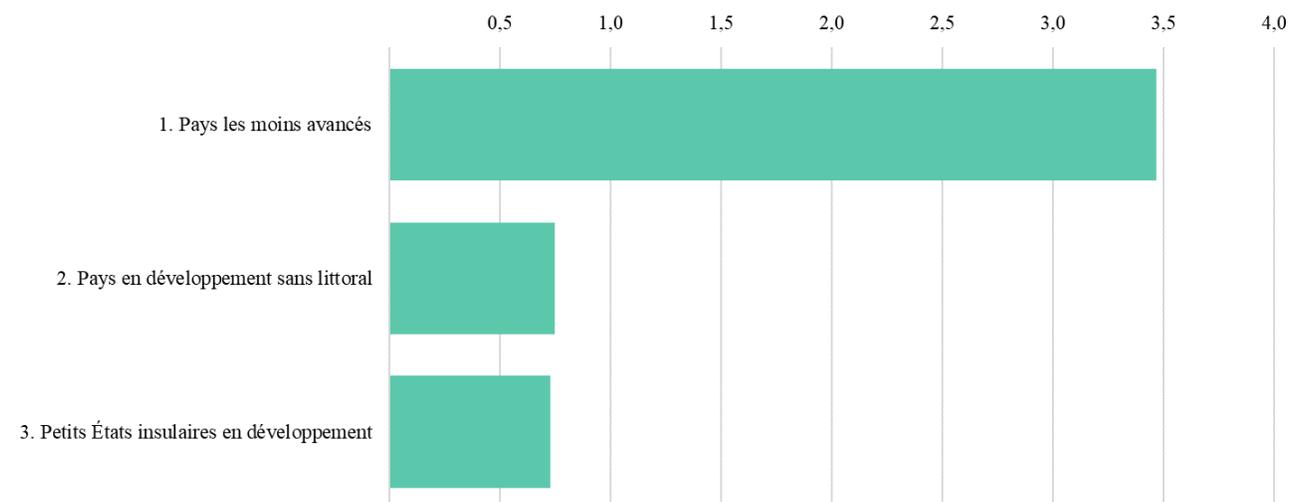


Programme de travail

10.70 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 4 945 100 dollars et font apparaître une augmentation de 471 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera aux paragraphes 10.62 b) et c) des explications sur l'augmentation de 471 500 dollars qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 10.V.

Figure 10.V
Répartition des ressources proposées pour 2021, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1
Pays les moins avancés

10.71 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 3 468 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.20 et la figure 10.VI.

Tableau 10.20

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

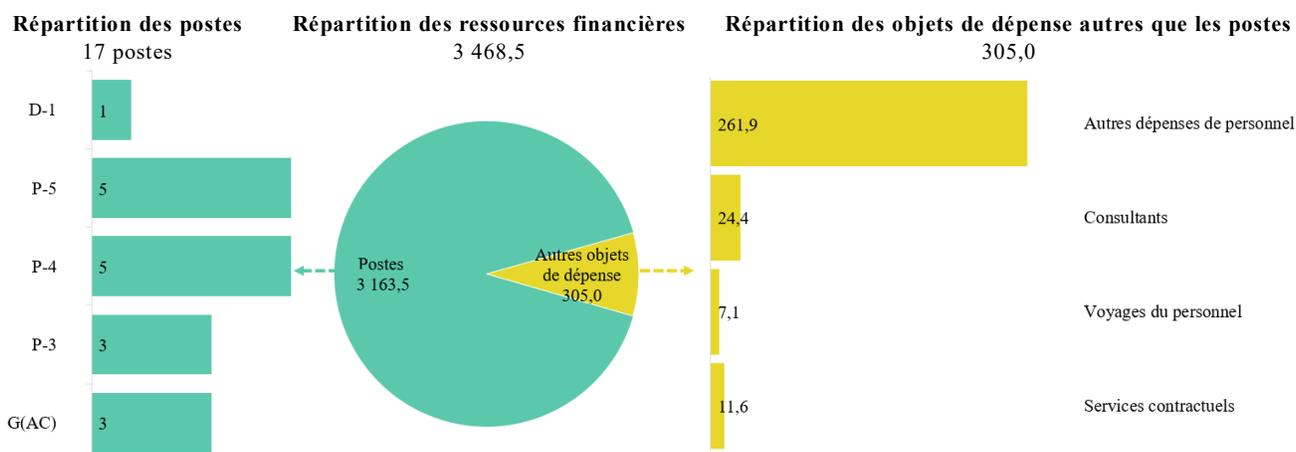
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|--|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|----------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 2 918,6 | 3 163,5 | – | – | – | – | – | 3 163,5 |
| Autres objets de dépense | 239,6 | 305,0 | – | – | – | – | – | 305,0 |
| Total | 3 158,2 | 3 468,5 | – | – | – | – | – | 3 468,5 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 14 | – | – | – | – | – | 14 |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Total | | 17 | – | – | – | – | – | 17 |

Figure 10.VI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

10.72 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 748 400 dollars et font apparaître une augmentation de 108 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 10.62 b) des explications sur l'augmentation de 108 800 dollars qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.21 et la figure 10.VII.

Tableau 10.21

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

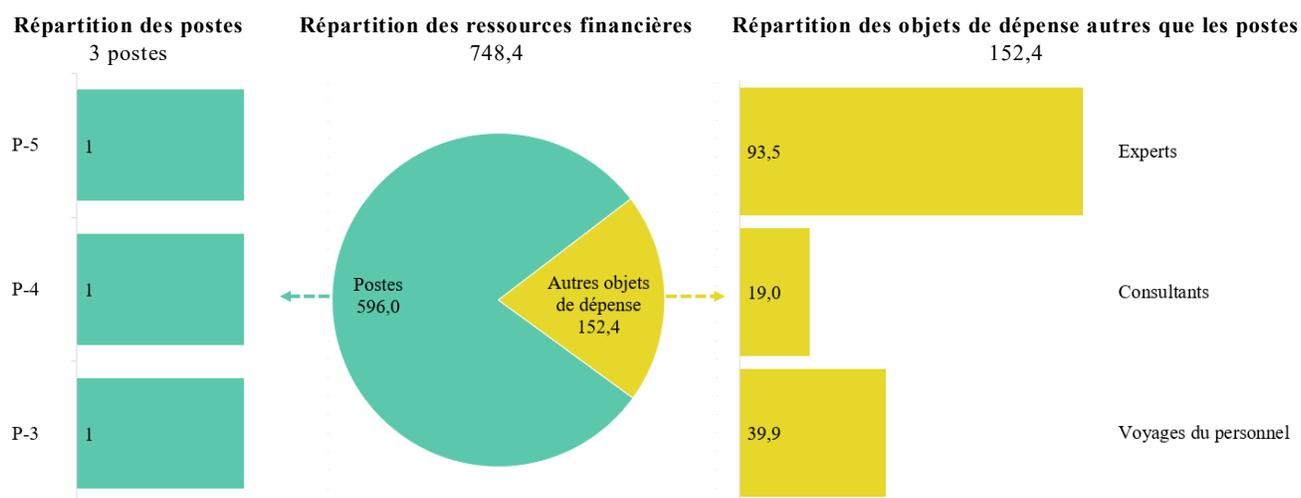
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Changements | | | | | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|--------------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | Total | Pourcentage | |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 559,5 | 596,0 | – | – | – | – | – | 596,0 |
| Autres objets de dépense | 58,6 | 43,6 | – | 108,8 | – | 108,8 | 249,5 | 152,4 |
| Total | 618,1 | 639,6 | – | 108,8 | – | 108,8 | 17,0 | 748,4 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |
| Total | | 3 | – | – | – | – | – | 3 |

Figure 10.VII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

10.73 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2021 s'élèvent à 728 200 dollars et font apparaître une augmentation de 362 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2020. On trouvera au paragraphe 10.62 c) des explications sur l'augmentation de 362 700 dollars qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 10.22 et la figure VIII.

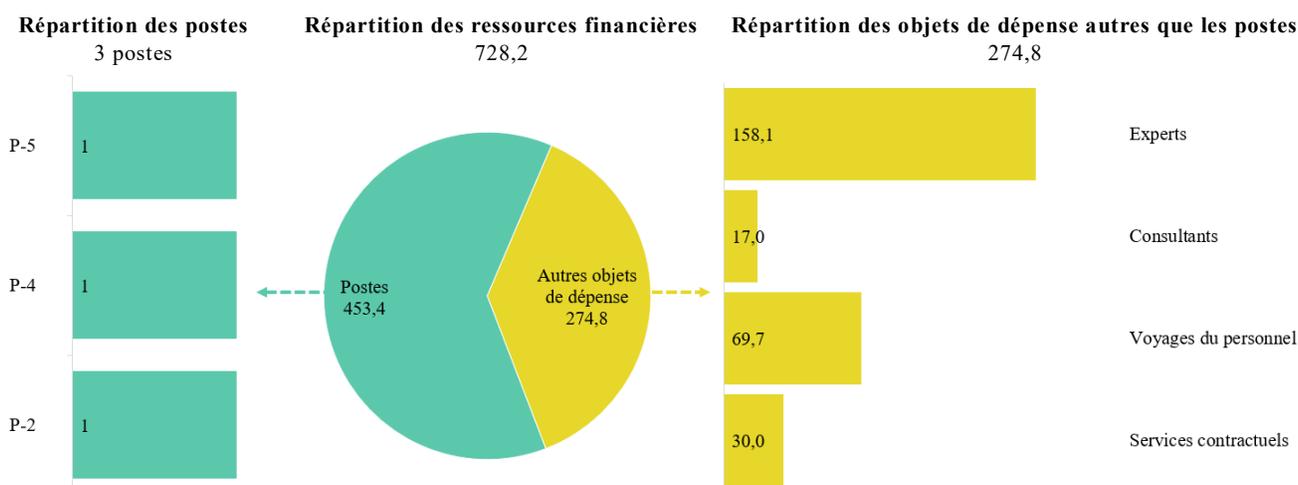
Tableau 10.22
Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

| | 2019 (dépenses effectives) | 2020 (crédits ouverts) | Changements | | | Total | Pourcentage | 2021 (prévisions avant actualisation des coûts) |
|---|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|--|-----------------------|--------------|-------------|---|
| | | | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements | | | |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses | | | | | | | | |
| Postes | 452,6 | 330,7 | – | 122,7 | – | 122,7 | 37,1 | 453,4 |
| Autres objets de dépense | 13,7 | 34,8 | – | 240,0 | – | 240,0 | 689,7 | 274,8 |
| Total | 466,4 | 365,5 | – | 362,7 | – | 362,7 | 99,2 | 728,2 |
| Postes, par catégorie | | | | | | | | |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | 2 | – | 1 | – | 1 | 50,0 | 3 |
| Total | | 2 | – | 1 | – | 1 | 50,0 | 3 |

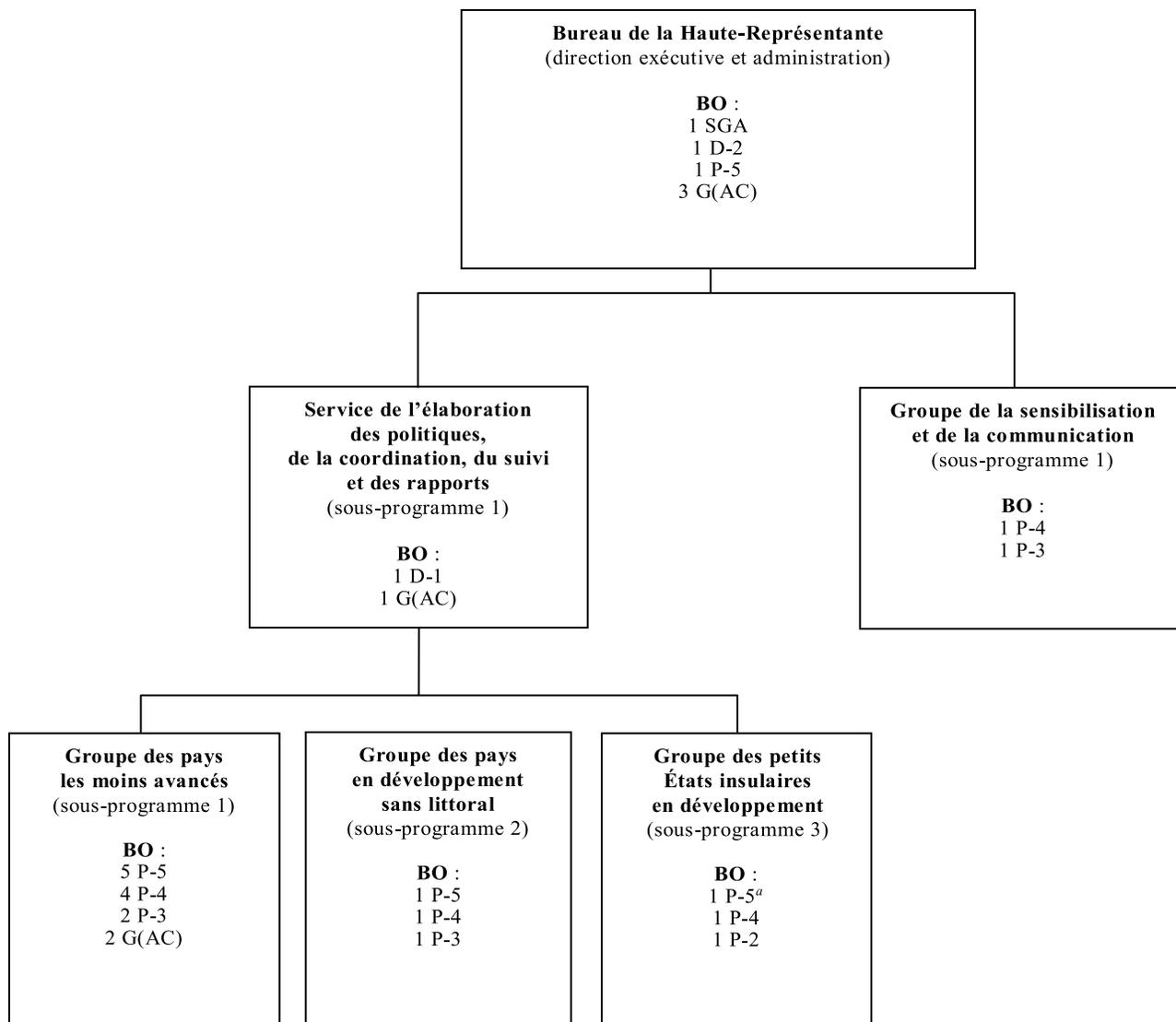
Figure 10.VIII
Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2021 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)



Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2021



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

^a Création.

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/74/7](#)

Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion et réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16). Tout en notant que le Bureau s'était fixé des objectifs ambitieux pour 2019 et 2020, il est d'avis que des stratégies et plans concrets devraient également être élaborés pour les atteindre et compte que le Secrétaire général fournira des informations sur ces plans dans son prochain projet de budget (par. IV.30).

On trouvera dans le tableau 10.18 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu respectées car il faut du temps pour rassembler les documents requis pour la délivrance de l'autorisation de voyage. En ce qui concerne les voyages du personnel, les programmes et documents relatifs aux manifestations auxquelles le Bureau est invité sont envoyés tardivement. S'agissant des voyages des participants aux réunions organisées par le Bureau, les participants tardent à envoyer les documents de voyage, élément sur lequel le Bureau ne peut pas vraiment agir.

Le Bureau a pris des mesures notables pour mieux faire respecter les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Les membres du personnel, y compris le personnel d'encadrement, ont été sensibilisés au fait qu'il fallait inverser la tendance, notamment en programmant plus à l'avance la participation aux réunions. Avec l'entrée en service de tableaux de bord qui permettent de disposer d'informations en temps réel sur le respect des délais d'achat, la direction peut maintenant suivre de près les progrès accomplis et prendre des mesures correctives pour atteindre l'objectif fixé.

En ce qui concerne les partenaires, le Bureau collabore avec les organisateurs des réunions auxquelles il est invité et avec les participants aux réunions qu'il organise de son côté de sorte que les documents nécessaires soient soumis plus tôt. Il coopère également étroitement avec le Service administratif pour simplifier les règles relatives aux pièces à produire pour la délivrance des autorisations de voyage, sans pour autant déroger aux textes administratifs régissant les voyages officiels.

Annexe III

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

| | <i>Postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i> | <i>Justification</i> |
|---|---------------|---------------|--|--|
| Sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) | 1 | P-5 | Création de 1 poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) | Le spécialiste hors classe de la gestion des programmes dirigera les activités liées à l'exécution des mandats élargis du Bureau concernant les petits États insulaires en développement, tels qu'ils sont définis dans les Orientations de Samoa, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les résolutions qui ont été adoptées par la suite, en particulier en ce qu'elles ont trait au service des mécanismes intergouvernementaux, au concours à apporter aux petits États insulaires en développement dans le cadre des consultations de groupe, à l'établissement de partenariats et à l'intensification des échanges avec les mécanismes de coordination du système des Nations Unies. |